

1993



TRAVAUX SCIENTIFIQUES



DU
PARC NATUREL RÉGIONAL
ET
RÉSERVES NATURELLES
DE CORSE



N° 44

TRAVAUX SCIENTIFIQUES DU PARC NATUREL REGIONAL
ET DES RESERVES NATURELLES DE CORSE

SOMMAIRE

- RICHEZ Gérard : Le grand site de la vallée de la Restonica : Fréquentation touristique 1989-1992 et premières réflexions sur la capacité d'accueil, 1-55.

- RECORBET Bernard : Un cas de reproduction de l'échasse blanche Himantopus himantopus en Corse, 57-64.

- CANTERA Jean-Pierre : Esquisse de l'avifaune nicheuse de la zone humide de Canna Gradugine, 65-80.

A noter : les articles publiés dans la présente revue sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Dépot légal : 3ème trimestre 1994.

**LE GRAND SITE DE LA VALLÉE DE LA RESTONICA :
FRÉQUENTATION TOURISTIQUE 1989 -1992
ET PREMIERES RÉFLEXIONS SUR LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

par

Gérard RICHEZ *

Lettre de commande de la mairie de Corte
Edité par le Parc Naturel Régional de Corse
BP. 417. 20184 Ajaccio Cedex

* Institut de géographie, 29 avenue Robert Schuman, 13261 Aix en Provence.

RESUME

LA FREQUENTATION DE LA VALLEE.

L'année 1992 est la plus fréquentée des quatre années durant lesquelles un suivi quantitatif a été effectué. Cette augmentation de la fréquentation touristique est à l'origine d'embouteillages très nombreux, notamment aux Gruttelle où la situation fut inextricable à de nombreuses reprises de la mi-juillet à la mi-août.

- en 1989, à environ :

77 000 véhicules et entre 185 000 et 200 000 entrées;

- en 1990, à environ :

72 000 véhicules et entre 173 000 et 188 000 entrées;

- en 1991, à environ :

79 000 véhicules et entre 190 000 et 206 000 entrées;

- en 1992, à environ :

85 000 véhicules et entre 204 000 et 221 000 entrées.

La capacité publique totale actuelle en places de stationnement de la moyenne et haute vallée de la Restonica est d'approximativement de 431 véhicules, dont 400 environ entre les Gruttelle et la source aménagée en aval du pont des Gruttelle. Ces données doivent être considérées, en l'état actuel des choses, comme un maximum. Il faudrait y ajouter les places privées, difficiles à estimer : une dizaine aux Gruttelle, une trentaine au restaurant "Chez César" et une centaine au minimum au camping de Tuani, soit un total d'environ 140 places qui portent la capacité totale générale à 571 places.

La capacité publique après modification du stationnement aux Gruttelle et recherche de nouveaux emplacements pourrait être de 580 places y compris les emplacements uniquement destinés à des arrêts photos; dont 350 places entre les Gruttelle et la source aménagée en aval du pont des Gruttelle. On peut ajouter les 140 places privées dont le nombre ne doit pas évoluer, ce qui nous donne un total de 720 places.

Globalement, il s'agit donc d'un gain d'un tiers de places pour la moyenne et haute vallée par la recherche d'une meilleure diffusion des véhicules et par la diversification et l'aménagement de points d'accueil secondaires. Par contre, nous

considérons que la capacité publique de stationnement dans le haut de la vallée ne devrait pas dépasser les 350 véhicules (plus la dizaine de places privées) soit une perte de 18%. Les camping cars étant, par ailleurs, rigoureusement exclus de ces lieux en raison des dangers pour la circulation qu'ils représentent.

En tout état de cause, il faut bien reconnaître aussi que la capacité d'accueil dépend aussi, en grande partie, des objectifs et des propres limites que l'on souhaite se donner.

APPROCHE DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA HAUTE ET MOYENNE VALLEE DE LA RESTONICA.

**BILAN SYNTHETIQUE DES EMPLACEMENTS EXISTANTS
ET A CREER (ESTIMATION) DANS LA HAUTE ET MOYENNE VALLEE
DE LA RESTONICA.**

- Gruttelle :

- capacité existante : $100+100+100 = 300$
- capacité à créer : $50+100 = 150$
- capacité à supprimer = 150
- capacité totale envisageable = 300

- Pont des Gruttelle - pont de Tragone :

- capacité existante = 102
- capacité à créer = 81
- capacité à supprimer = 0
- capacité totale envisageable = 183

- Pont de Tragone - Tuani :

- capacité existante = 79 (non compris Tuani);
- capacité à créer = 28
- capacité supprimée = 10
- capacité totale envisageable = 97

CAPACITE PUBLIQUE TOTALE EXISTANTE : 431

CAPACITE PRIVEE : 140

CAPACITE A CREER : 259

CAPACITE A SUPPRIMER OU SUPPRIMEE: 110

CAPACITE TOTALE ENVISAGEABLE : 720

LA QUESTION DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE : REFLEXIONS ET PROPOSITIONS.

- La basse vallée.

Mes études précédentes ont montré que la circulation automobile n'y posait aucun problème particulier étant donné la largeur de la route et les nombreuses possibilités de stationnement liées à la relative ampleur de la basse vallée.

- La moyenne vallée.

La circulation y est déjà plus délicate en raison de l'étroitesse de certains tronçons de route. On entre dans un autre monde : celui de la montagne. En dépit des crédits qui ont été votés par le Conseil Général de Haute Corse pour élargir la route dans cette partie de la vallée, il ne me paraît pas souhaitable d'effectuer cette opération en utilisant les critères habituels. Il faut absolument conserver le cachet si particulier de ce tronçon de route en lui épargnant un calibrage purement géométrique. Seuls, quelques tronçons de route devraient être un peu élargis pour faciliter les croisements et la visibilité dans les virages en veillant à éviter l'utilisation de gros matériels qui rend insensibles au "génie des lieux" ceux qui les utilisent.

- La haute vallée.

Il s'agit de la zone la plus difficile à aménager. La haute vallée de la Restonica est un cul-de-sac : sans régulation, les véhicules viennent s'entasser dans le fond du goulet où ils sont pris au piège faute de pouvoir effectuer dans de bonnes conditions un demi-tour! Comment réguler alors les flux de véhicules de la haute vallée?

- interdiction totale d'accès aux véhicules à partir de Tuani?

- Circulation alternée?

En tout état de cause, il faut procéder d'urgence à la gestion du parking des Gruttelle. Il doit devenir payant de manière à pouvoir rétribuer les services du personnel (trois à quatre personnes) affecté à la gestion des lieux; un rond point doit être aménagé à son entrée de manière à ce que les voitures puissent faire demi-tour; l'aire de poser d'hélicoptère adjacente doit être supprimée et remplacée par celle située au pont sur la Restonica, un peu plus en aval : une cinquantaine de places de stationnement payant supplémentaires pourrait ainsi être gagnées.

Le stationnement le long des anciennes bergeries des Gruttelle devrait être rigoureusement interdit en dehors des emplacements prévus et aménagés par leurs résidents; une voie de montée et une voie de descente seront nettement matérialisées sur le sol, ainsi qu'un cheminement piétonnier protégé des voitures.

Une nouvelle aire de stationnement -gratuite celle-là- sera aménagée en aval des Gruttelle, sur la partie droite de la route qui peut être élargie ici sans problème.

A quelques dizaines de mètres en aval du pont, se situe un espace relativement plat, bien boisé, à proximité de la rivière : cet espace pourrait jouer le rôle de réceptacle pour le trop plein éventuel du stationnement des Gruttelle.

Tuani pourrait jouer, après aménagement des lieux, un rôle notable dans le fonctionnement de la vallée : accès au camping; lieu de stationnement pour les véhicules ne pouvant accéder à la haute vallée, aire de retournement des véhicules dont les occupants ne souhaitent ou ne peuvent pas continuer. Il y a là, comme aux Gruttelle et à Chjaraghjolu, un espace fondamental pour la gestion des flux de visiteurs de la vallée.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, et aux côtés d'autres intervenants, les Services de la Direction Régionale à l'Architecture et à l'Environnement, devenue Direction Régionale à l'Environnement, ainsi que ceux du Parc naturel régional se sont activement intéressés à la gestion de la vallée de la Restonica. Classée "Grand Site" en 1986, cette vallée a fait l'objet de diverses études afin de connaître le fonctionnement des milieux naturels et humains. Parmi elles, celles concernant la fréquentation touristique constituent une des pièces maîtresses de cet état des lieux à faire nécessairement avant toute prise de décision, dans la mesure où cette superbe vallée est l'objet d'un engouement extraordinaire qui suscite bien des envies et un certain nombre de pressions qui pourraient conduire à sa dénaturation et à la perte de ses qualités intrinsèques.

Une première et importante enquête, largement accessible depuis qu'elle a été publiée dans le n° 30 des Travaux scientifiques du Parc naturel régional et des Réserves naturelles de la Corse, a été menée en 1989 auprès des visiteurs (G. RICHEZ, 1990). Des comptages des véhicules et de leurs passagers ont été effectués soit manuellement soit par compteurs automatiques grâce à la collaboration de la Subdivision de Corte de la Direction départementale de l'Équipement. En outre, une enquête par questionnaire à l'entrée de la vallée et aux Gruttelle a permis de dresser un tableau général des visiteurs. Cette recherche a abouti à la réalisation de la première image complète de la fréquentation touristique de la vallée et constitue, en quelque sorte, le point zéro de celle-ci. Elle a permis aussi de faire émerger des problèmes généraux et de faire apparaître les souhaits et les attentes des visiteurs. Il était donc possible, dès lors, de contribuer à proposer quelques pistes de réflexion et quelques aménagements souhaitables.

L'année suivante, seule l'étude de la fréquentation fut effectuée à la fois pour suivre l'évolution des flux et à la fois pour savoir quel sort faire aux premières hypothèses. Elle donna lieu également à un rapport publié, comme le précédent et comme le suivant, dans les Travaux scientifiques du Parc naturel régional et des Réserves naturelles de la Corse.

En 1991, l'enquête continua sur les mêmes bases et avec les mêmes objectifs, c'est-à-dire comptages manuels et comptages automatiques, afin de fournir une solide base statistique aux différents intervenants dans la gestion de cet

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, et aux côtés d'autres intervenants, les Services de la Direction Régionale à l'Architecture et à l'Environnement, devenue Direction Régionale à l'Environnement, ainsi que ceux du Parc naturel régional se sont activement intéressés à la gestion de la vallée de la Restonica. Classée "Grand Site" en 1986, cette vallée a fait l'objet de diverses études afin de connaître le fonctionnement des milieux naturels et humains. Parmi elles, celles concernant la fréquentation touristique constituent une des pièces maîtresses de cet état des lieux à faire nécessairement avant toute prise de décision, dans la mesure où cette superbe vallée est l'objet d'un engouement extraordinaire qui suscite bien des envies et un certain nombre de pressions qui pourraient conduire à sa dénaturation et à la perte de ses qualités intrinsèques.

Une première et importante enquête, largement accessible depuis qu'elle a été publiée dans le n° 30 des Travaux scientifiques du Parc naturel régional et des Réserves naturelles de la Corse, a été menée en 1989 auprès des visiteurs (G. RICHEZ, 1990). Des comptages des véhicules et de leurs passagers ont été effectués soit manuellement soit par compteurs automatiques grâce à la collaboration de la Subdivision de Corte de la Direction départementale de l'Équipement. En outre, une enquête par questionnaire à l'entrée de la vallée et aux Gruttelle a permis de dresser un tableau général des visiteurs. Cette recherche a abouti à la réalisation de la première image complète de la fréquentation touristique de la vallée et constitue, en quelque sorte, le point zéro de celle-ci. Elle a permis aussi de faire émerger des problèmes généraux et de faire apparaître les souhaits et les attentes des visiteurs. Il était donc possible, dès lors, de contribuer à proposer quelques pistes de réflexion et quelques aménagements souhaitables.

L'année suivante, seule l'étude de la fréquentation fut effectuée à la fois pour suivre l'évolution des flux et à la fois pour savoir quel sort faire aux premières hypothèses. Elle donna lieu également à un rapport publié, comme le précédent et comme le suivant, dans les Travaux scientifiques du Parc naturel régional et des Réserves naturelles de la Corse.

En 1991, l'enquête continua sur les mêmes bases et avec les mêmes objectifs, c'est-à-dire comptages manuels et comptages automatiques, afin de fournir une solide base statistique aux différents intervenants dans la gestion de cet

espace : Etat, Région, Département de Haute Corse, Mairie de Corte et enfin le Parc naturel régional intervenant pour le compte des Collectivités territoriales. Plusieurs entretiens non directifs ont été réalisés auprès des diverses catégories d'utilisateurs de la vallée; les flux en altitude ont été observés et les équipements déjà réalisés ont été répertoriés.

En 1992, j'ai continué à suivre l'évolution des flux de véhicules dans la vallée grâce aux compteurs automatiques installés par les soins de la subdivision de Corte de la DDE. Le dépouillement et le traitement de ces données font l'objet de la première partie de ce rapport.

En outre, les Services de la Direction Régionale de l'Environnement ont manifesté le désir de mieux connaître la fréquentation de la rivière par les baigneurs qui n'avait pas encore pu être étudiée. Ils ont souhaité, par ailleurs, commencer à établir un inventaire des possibilités de stationnement automobile dans la vallée, considérant, à juste titre, que c'était un critère important dans la connaissance de la capacité d'accueil de la vallée. La deuxième partie de ce rapport en rend compte.

Enfin, compte tenu de l'expérience accumulée par quatre étés de recherches dans la vallée, il m'est apparu opportun de proposer au Comité d'orientation un certain nombre de réflexions, dans la même optique que celles déjà effectuées dans les précédents rapports, à savoir permettre de contribuer à l'échange d'idées afin d'aboutir à une meilleure gestion de la vallée destinée à maintenir voire améliorer les qualités du site dans un souci de développement durable mis en lumière par le rapport BRUNTLAND en 1987.

I- LA FREQUENTATION DE LA VALLEE DE LA RESTONICA EN 1992.

I-1- La fréquentation par les véhicules à moteur.

I-1-1 Les sources d'information.

La source d'information unique est celle des compteurs automatiques installés par la Subdivision de Corte de la Direction départementale de l'Equipement. Nous avons essayé, dans la mesure du possible, de couvrir les mêmes dates que lors des deux précédentes enquêtes et de disposer des mêmes points d'observation, en donnant la priorité à celui de l'entrée de la vallée. Nous n'y sommes que très partiellement arrivés en raison de pannes des appareils.

I-1-2- Les données utilisables en 1992.

Pour les deux points d'observation, nous disposons des jours d'enquête suivants :

A) Point kilométrique 0,360 (entrée de la vallée à hauteur du local du Parc naturel régional).

- mois de juin : pas de comptage. En 1991, nous disposions de deux jours; d'aucun aussi en 1990 et de trois jours en 1989.

- mois de juillet : du 8 au 19 puis du 24 au 31 soit un total de 20 jours utilisables; en 1991, nous avons un total de 16 jours; en 1990, de 18 et en 1989 de 9.

- mois d'août : du 1er au 13 puis du 22 au 27 soit 19 jours; nous avons 16 jours en 1991 contre 24 en 1990 et 12 en 1989. En outre, nous disposons de la fréquentation globale et non par tranches horaires et journalières entre le 14 et le 21 du mois, et entre le 28 et le 31, ce qui ajoute 12 jours supplémentaires.

- mois de septembre : ici encore nous ne disposons que d'un chiffre global s'étendant du 28 août au 3 septembre; en 1991 nous avons obtenu 3 jours aussi, contre 10 en 1990 et aucun en 1989.

Nous disposons donc en 1992, pour l'entrée de la vallée, de 54 jours de relevés utilisables entre juillet et septembre; nous disposions de 37 jours en 1991, de 53 en 1990 et de 25 en 1989, compte non tenu des enquêtes manuelles effectuées seulement entre 8 et 20 heures pour les années 1989 et 1991.

B) Point kilométrique 5,890 (immédiatement en amont du camping de Tuani).

- mois de juin : aucun en 1992; nous avons deux jours en 1991, 11 en 1990 et 9 en 1989.

- mois de juillet : aucun jour de comptage, hélas, contre 13 jours en 1991, 18 en 1990 et 9 en 1989; il y a là une lacune importante.

- mois d'août : du 22 au 27, soit 6 jours seulement pour lesquels nous disposons d'une évolution journalière et horaire; toutefois, pour la période comprise entre le 14 et le 21, nous possédons un chiffre global de véhicules (soit 8 jours) de même que pour celle allant du 28 août au 3 septembre. Au total donc, nous disposons, pour ce mois, de 17 jours de comptage; nous en avons 16 en 1991, 17 en 1990 et 8 en 1989 en raison, là encore, des très nombreuses pannes de l'appareil.

- mois de septembre : du 1er au 3 seulement contre 15 jours en 1991, 10 en 1990 et 6 en 1989 à la fin du mois.

Pour ce second point de mesure situé à peu près à mi-parcours, nous avons donc seulement à notre disposition, en 1992, 17 jours de comptage pour la période choisie (juillet et août) et encore de valeur inégale. Nous en avons 46 en 1991, 49 en 1990 et 32 en 1989.

Nous n'avons pas de données pour la partie concernant la haute vallée, contrairement aux années 1989 et 1990, hormis quelques comptages de véhicules stationnés aux Gruttelle lors de mes séjours de recherche.

I-1-3- Les évolutions dans le temps.

A) L'évolution journalière.

On se souviendra que les compteurs, en raison de l'étroitesse du chemin départemental 623, ne peuvent différencier la circulation de montée de celle de la descente; d'où l'intérêt des comptages manuels effectués les années précédentes -mais non en 1992- qui nous donnent avec une grande précision et les types de véhicules et les flux horaires. Le tableau n°1 regroupe le nombre de véhicules pour l'ensemble de la période; un véhicule correspond donc à deux passages, un aller et un retour puisque nous sommes dans une vallée en cul-de-sac.

Le rythme journalier reste, dans ses grandes lignes, le même que celui des années précédentes, à savoir un premier maximum à l'entrée de la vallée en fin de matinée assez étalé, et un maximum principal entre 17 et 18 heures, sur une courte

B) Point kilométrique 5,890 (immédiatement en amont du camping de Tuani).

- mois de juin : aucun en 1992; nous avons deux jours en 1991, 11 en 1990 et 9 en 1989.

- mois de juillet : aucun jour de comptage, hélas, contre 13 jours en 1991, 18 en 1990 et 9 en 1989; il y a là une lacune importante.

- mois d'août : du 22 au 27, soit 6 jours seulement pour lesquels nous disposons d'une évolution journalière et horaire; toutefois, pour la période comprise entre le 14 et le 21, nous possédons un chiffre global de véhicules (soit 8 jours) de même que pour celle allant du 28 août au 3 septembre. Au total donc, nous disposons, pour ce mois, de 17 jours de comptage; nous en avons 16 en 1991, 17 en 1990 et 8 en 1989 en raison, là encore, des très nombreuses pannes de l'appareil.

- mois de septembre : du 1er au 3 seulement contre 15 jours en 1991, 10 en 1990 et 6 en 1989 à la fin du mois.

Pour ce second point de mesure situé à peu près à mi-parcours, nous avons donc seulement à notre disposition, en 1992, 17 jours de comptage pour la période choisie (juillet et août) et encore de valeur inégale. Nous en avons 46 en 1991, 49 en 1990 et 32 en 1989.

Nous n'avons pas de données pour la partie concernant la haute vallée, contrairement aux années 1989 et 1990, hormis quelques comptages de véhicules stationnés aux Gruttelle lors de mes séjours de recherche.

1-1-3- Les évolutions dans le temps.

A) L'évolution journalière.

On se souviendra que les compteurs, en raison de l'étroitesse du chemin départemental 623, ne peuvent différencier la circulation de montée de celle de la descente; d'où l'intérêt des comptages manuels effectués les années précédentes -mais non en 1992- qui nous donnent avec une grande précision et les types de véhicules et les flux horaires. Le tableau n°1 regroupe le nombre de véhicules pour l'ensemble de la période; un véhicule correspond donc à deux passages, un aller et un retour puisque nous sommes dans une vallée en cul-de-sac.

Le rythme journalier reste, dans ses grandes lignes, le même que celui des années précédentes, à savoir un premier maximum à l'entrée de la vallée en fin de matinée assez étalé, et un maximum principal entre 17 et 18 heures, sur une courte

durée donc, au moment du retour. Il est, toutefois, largement perturbé par mauvais temps : comme les autres années, la haute vallée se vide alors presque totalement de ses visiteurs, d'où de très forts ralentissements dès qu'il s'agit de croiser un autre véhicule, surtout s'il s'agit d'un camping car (autocaravane selon la nomenclature officielle) ou, pire encore, lorsque deux camping cars se croisent.....

B) L'évolution mensuelle.

La saison 92 se caractérise certainement par une fréquentation médiocre en fin juin et début juillet par rapport aux années précédentes en raison de conditions météorologiques défavorables (froid, pluie) si je me réfère à ce qui s'est passé dans la vallée du Fangu où mon équipe et moi-même effectuions alors des travaux de recherche.

Par contre, tant la suite du mois de juillet que celui d'août connurent une fréquentation excellente, la moyenne journalière des véhicules entrés dans la vallée et comptabilisés par la DDE s'élevant respectivement à 1200 et 1680. La fréquentation moyenne pour ces deux mois fait un bond de + 53% entre 1991 et 1992, passant de 983 véhicules/jour à 1504.

- entrée de la vallée.

Comme les années précédentes, on constate une hausse régulière de la fréquentation depuis le mois de juillet (et sans aucun doute dès juin) avec 400 à 500 véhicules par jour jusqu'à la mi-août où l'on a atteint cette année, les jours de très grande fréquentation, une moyenne de 2100 à 2200 véhicules, très nettement supérieure aux années antérieures. Elle culmine le dimanche 9 août avec 2480 véhicules, pour redescendre vers 1500 - 1600 après le 15 août (nous n'avons pas de données pour le 15 août) et ensuite à un millier à la fin du mois probablement, (tableau non donné ici).

- Tuani.

En raison des pannes nombreuses de l'appareil enregistreur, les comparaisons sur les quatre années d'enquêtes sont difficiles, notamment parce qu'elles ne portent que sur des durées trop courtes puisqu'elles ne dépassent pas trois jours, cf. le tableau n°3. En raison notamment de l'absence totale de comptage, j'ai dû procéder à une évaluation approximative de la fréquentation pour juillet, comme nous le verrons plus loin.

Tableau n°1 : Evolution du nombre de véhicules comptés et estimés de 1989 à 1992 dans la basse vallée de la Restonica pour les mois de juillet et août .

	1989	1990	1991	1992
nombre de journées de comptage :				
- juillet	9	18	16	20
- août	12	24	16	31
Total	21	42	32	51
nbre de véhic. comptés :				
- juillet	10 062	20 734	16 418	23 995
- août	11 739	30 623	15 023	52 095
Total	21 801	51 357	31 441	76 090
moyenne journalière:				
- juillet	1 118	1 153	1 026	1 200
- août	978	1 276	939	1 680
moyenne bimestrielle	1 038	1 223	983	1 504
nombre total de véhicules estimés *:				
- juillet	42 037	33 150	33 170	33 005
- août	35 350	39 171	46 217	52 095
Total	77 387	72 321	79 387	85 100
nombre moyen de véhicules par jour (estimations) :				
- juillet	1 356	1 069	1 070	1 066
- août	1 140	1 264	1 491	1 680
moyenne bimestrielle	1 257	1 166	1 280	1 373

Source : Données fournies par la Subdivision de Corte de la Direction départementale de l'Equipement, 1989-1992. Les jours de comptages manuels n'ont pas été pris en compte.

(*) D'après une estimation journalière de la fréquentation à partir d'une extrapolation des données connues et des comptages manuels effectués en 1989 et 1991.

I-1-4 Estimation et évolution du nombre de véhicules entrés dans la basse vallée de la Restonica durant les mois de juillet et d'août 1992.

Faute de disposer d'informations précises sur les mois de juin et de septembre, nous nous focaliserons donc, comme les années passées, sur les seuls mois de juillet et d'août. Pour ces 62 journées du plein été, nous disposons de 51 jours de comptages (largement plus de trois jours sur quatre donc), effectués par la Subdivision de Corte de l'Équipement. Durant cette période, j'ai pu dénombrer 76 704 véhicules (24 037 en juillet et 52 667 en août), cf. le tableau n°1. En affectant un niveau de fréquentation théorique pour les jours sans comptage s'appuyant sur les évolutions mises en lumière dans les études antérieures, on peut extrapoler sur les 62 jours avec une marge d'erreur raisonnable. On obtient alors un total de 85 100 véhicules (33 005 en juillet et 52 095 en août), soit une moyenne journalière estimée de 1373, (1066 en juillet et 1680 en août). L'augmentation est de 7,2% par rapport à l'année précédente et de 10% par rapport à 1989, année de référence, cf. le tableau n°2. Le nombre moyen de véhicules par jour est de 1373 contre 1280, 1166 et 1257 les années précédentes.

Tableau n°2 : Evolution en nombre et en pourcentage de la fréquentation des véhicules à l'entrée de la vallée durant la période 1989-1992.

	1989	1990	1991	1992
nombre de véhicules estimés	77 000	72 000	79 000	85 000
variation en %	-	-6,5	9,7	7,2

Source: Enquêtes X. LACOMBE et G. RICHEZ et comptages effectués par la subdivision de Corte de la Direction départementale de l'Équipement, 1989-1992.

Compte tenu du fait que les calculs ont été faits par les mêmes personnes et selon les mêmes critères, on peut donc penser que les résultats peuvent être comparés de façon satisfaisante.

On retiendra que la fréquentation globale de la vallée a augmenté très nettement par rapport à l'année précédente et que l'année 1992 est la plus fréquentée des quatre années durant lesquelles un suivi quantitatif a été effectué. Mais on doit se souvenir cependant qu'un certain nombre de Cortenais avaient

déserté la Restonica en 1991, du fait de la pollution de la basse vallée et que la saison touristique fut alors considérée comme médiocre pour la Corse. Les résultats de 1992, largement en hausse, correspondent, bien sûr, à une nette reprise de l'activité touristique de la Corse en général, constatée par les professionnels du tourisme.

Cette augmentation de la fréquentation touristique est à l'origine d'embouteillages très nombreux, notamment aux Gruttelle où la situation fut inextricable à de nombreuses reprises de la mi-juillet à la mi-août, comme il me fut donné de le constater personnellement! La presse locale se fit l'écho, à sa manière, des difficultés de circulation : "la Restonica étouffe" titrait à la une "Corse-matin" du 18 août. Le mois de septembre fut aussi un mois très fréquenté. Différentes personnes m'ont signalé qu'en fin de matinée, le parking était alors plein.

Pour la ville de Corte, selon la presse locale, les visiteurs de la citadelle ont été, eux-aussi, plus nombreux cette année. La Restonica est donc un site bien placé et concurrentiel. Raison supplémentaire pour assurer une gestion exigeante de la vallée.

I-1-5- Estimation et évolution du nombre de véhicules à Tuani pour les mois de juillet et d'août 1989, 1990, 1991 et 1992.

Le passage des véhicules au niveau de Tuani a fortement augmenté en 1992 -plus d'un cinquième (22,3%) par rapport à l'année précédente- et de moitié par rapport à 1989, notre première année d'enquête, et donc année de référence, cf. le tableau n°4.

I-1-6- Estimation et évolution des véhicules aux Gruttelle.

La connaissance de la fréquentation par les véhicules -et, par conséquent, par les visiteurs- de la fin de la route aux Gruttelle, est tout à fait insuffisante, faute de données précises sur une période assez longue pour atténuer les irrégularités hebdomadaires et mensuelles. Je me risquerai toutefois à donner quelques chiffres pour tenter de fixer un simple ordre de grandeur, qui reste à affiner considérablement.

Nous ne disposons que de 12 jours de comptage effectués en 1989 et en 1990 entre l'entrée de la vallée et le haut, dont 5 seulement correspondent à des jours identiques, donc comparables; c'est bien peu, cf. le tableau n° 5. Le rapport entre l'entrée de la vallée et les Gruttelle avait été estimé alors à 0,28 en 1989 et à

0,31 en 1990. Nous retiendrons le rapport de 0,30 comme base du calcul de la fréquentation des véhicules, en pensant toutefois qu'il est minoré.

Sur une douzaine de jours identiques de comptage, entre l'entrée et Tuani, ce rapport était de 0,50 en 1989 et de 0,53 en 1990. Il est donc plus élevé que celui indiqué dans le tableau n° 5 où il n'est que de 40 à 47,5%, soit un rapport de 0,40 à 0,47. Pour les années 1991-1992, ce rapport ne peut être calculé car les jours ne coïncident pas.

Tableau n°3 : Evolutions du nombre de véhicules comptés et estimés au niveau de Tuani pour les mois de juillet et d'août 1989, 1990, 1991, 1992.

	1989	1990	1991	1992
nombre de journées de comptage :				
- juillet	9	11	13	0
- août	7	16	12	18
Total	16	27	25	18
nombre de véhicules comptés :				
- juillet	4 371	4 669	7 220	-
- août	3 838	10 943	8 141	13 425
Total	8 209	15 612	15 361	13 425
nombre de véhicules estimés *				
- juillet	15 128	13 144	17 236	23 594**
- août	16 988	21 204	21 018	23 181
total (62 jours)	31 116	34 348	38 254	46 775

Source: Données fournies par la subdivision de Corte de la Direction départementale de l'Equipement, 1989-1992.

(*) à partir du nombre de véhicules effectivement comptés.

(**) En l'absence totale de mesure, j'ai attribué pour le mois de juillet, le coefficient moyen 1989-1992 (0,538) du rapport entre le nombre de véhicules entrés dans la vallée et le nombre de véhicules ayant dépassé Tuani.

Tableau n°4 : Evolution en nombre et en pourcentage de la fréquentation des véhicules au niveau de Tuani durant la période 1989-1992.

	1989	1990	1991	1992
nombre de véhicules estimés	31 116	33 348	38 254	46 775
variation en %	-	10,4	11,4	22,3

Source: Enquêtes X. LACOMBE et G. RICHEZ et comptages effectués par la subdivision de Corte de la Direction départementale de l'Equipement, 1989-1992.

Tableau n° 5 : Evolution durant les mois de juillet et d'août du nombre de véhicules estimés entre la basse et la haute vallée, de 1989 à 1992.

lieu et jour de comptage	1989	1990	1991	1992
<u>nombre de jours de comptage :</u>				
- Scarafaglie (entrée)	21	42	32	51
- Tuani	16	27	25	18
- Gruttelle	12	12	0	0
<u>nombre de véhicules estimés:</u>				
- Scarafaglie	77 387	72 321	79 387	85 100
- Tuani	31 116	34 348	38 254	46 775
- Gruttelle	23 216	21 696	23 816	25 530
<u>évolution en pourcentage:</u>				
- Scarafaglie	100	100	100	100
- Tuani	40,2	47,5	48,2	55
- Gruttelle	30*	30*	30*	30*

(*) NB : Estimation s'appuyant sur des données très partielles recueillies en 1989 et 1990.

1-2- La fréquentation de la vallée par les visiteurs.

J'utiliserai ici le coefficient moyen qui a pu être calculé lors des quatre journées de comptages manuels effectués à l'entrée de la vallée dans le cadre des recherches précédentes : il était de 2,4 personnes par véhicule en 1991 et de 2,6 en 1989 et en 1990, cf. le tableau n°6.

1-2-1- Fréquentation de la basse vallée.

Tableau n°6 : Evolution du nombre de véhicules et de personnes entrant dans la vallée de la Restonica pour les mois de juillet et d'août 1989, 1990, 1991, 1992.

	1989	1990	1991	1992
nombre de véhicules estimés (62 jours)	77 387	72 321	79 387	85 100
<u>nombre total de personnes entrées :</u>				
- coefficient de 2,6 personnes par véhicule	201 206	188 035	206 406	221 260
- coefficient de 2,4 personnes par véhicule	185 729	173 570	190 529	204 240
nombre moyen de véhicules par jour	1 248	1 166	1 280	1 373
<u>nombre moyen de personnes par jour :</u>				
- coefficient de 2,6 personnes par véhicule	3 245	3 032	3 328	3 570
- coefficient de 2,4 personnes par véhicule	2 995	2 798	3 072	3 295

Source: Enquêtes X. LACOMBE et G. RICHEZ et comptages effectués par la Subdivision de Corte de la Direction départementale de l'Equipement, 1989-1992.

Compte tenu de ces coefficients, la fréquentation estivale (juillet et août) de la basse vallée de la Restonica peut être estimée à :

- en 1989, à environ :
77 000 véhicules et entre 185 000 et 200 000 entrées;
- en 1990, à environ :
72 000 véhicules et entre 173 000 et 188 000 entrées;
- en 1991, à environ :
79 000 véhicules et entre 190 000 et 206 000 entrées;
- en 1992, à environ :
85 000 véhicules et entre 204 000 et 221 000 entrées.

Le nombre moyen d'entrées journalières se situe entre 3 300 et 3 600 selon le coefficient retenu. Le terme "entrée" ne doit pas être confondu avec celui de "personne", car une même personne peut effectuer plusieurs entrées et sorties par jour ou durant la période de référence : c'est le cas d'un certain nombre d'utilisateurs (baigneurs surtout) de la basse vallée.

Les flux de véhicules et de personnes à l'entrée de la vallée sont donc globalement en très nette augmentation par rapport aux deux années précédentes, avec une croissance de 7,2% par rapport à l'an dernier, cf. le tableau n°7.

Tableau n° 7 : Evolution en nombre et en pourcentage de la fréquentation des véhicules à l'entrée de la vallée durant la période 1989-1992.

	1989	1990	1991	1992
nombre estimé de véhicules :	77 000	72 000	79 000	85 000
variation en %	-	- 6,5	+ 9,7	+ 7,2

Source: Enquêtes X. LACOMBE et G. RICHEZ et comptages effectués par la subdivision de Corte de la Direction départementale de l'Équipement, 1989-1992.

L'augmentation globale du nombre estimé de voitures et, partant, du nombre probable de visiteurs, pour la période 1989-1992 est de 10%; elle est toutefois de presque un cinquième (+18%) entre 1990 (année de plus faible fréquentation) et 1992.

A partir d'informations recueillies sur une période de quatre années, on peut donc constater que la vallée de la Restonica connaît une fréquentation globalement croissante.

Compte tenu du fort pourcentage de visiteurs "continentaux" et étrangers que mes études antérieures ont montré, il est évident que cette fréquentation est très dépendante de la fréquentation touristique de la Corse en général. Cette belle vallée fait partie, en effet, des sites touristiques d'intérêt majeur auxquels les touristes ne sauraient se soustraire. A cette fréquentation s'ajoute aussi, bien sûr, celle des Cortenais et des habitants des villages voisins qui y trouvent un lieu de baignade, un espace de fraîcheur, de détente, et une possibilité de restauration agréable; on n'oubliera pas celle des Corses des autres régions de l'île, attirés par la renommée des lieux. C'est dire l'importance de cette vallée et la nécessité d'un aménagement fin de cet espace sur lequel le Comité d'orientation a déjà beaucoup réfléchi.

I-2-2 Fréquentation de la moyenne vallée (Tuani) par les visiteurs.

Sur la base des coefficients retenus précédemment, on peut considérer que la moyenne vallée de la Restonica a été probablement fréquentée par presque une soixantaine de milliers de visiteurs durant les mois de juillet et d'août 1992, contre 40 à 45 000 en 1989; soit une augmentation probable de près d'un tiers, ce qui est considérable, cf. le tableau n°7. Cette augmentation est sans doute due à la proportion plus importante de touristes entrant dans la vallée et, par conséquent, désireux d'aller jusqu'au terme de la route, et à une baisse corrélative relative des résidents du Cortenais, davantage attirés, on le sait, par la baignade de la basse vallée.

Tableau n° 7 : Evolution du nombre de personnes à bord des véhicules au niveau de Tuani pour les mois de juillet et d'août 1989, 1990, 1991, 1992.

	1989	1990	1991	1992
<u>nombre total de personnes :</u>				
- coefficient de 2,6 personnes par véhicule	44 200	55 120	54 600	58 500
- coefficient de 2,4 personnes par véhicule	40 800	50 880	50 400	54 000
<u>nombre moyen de véhicules comptés par jour :</u>				
	513	578	614	728*
<u>nombre moyen de personnes par jour :</u>				
- coefficient de 2,6 personnes par véhicule;	1 334	1 503	1 596	1 986
- coefficient de 2,4 personnes par véhicule.	1 231	1 387	1 474	1 834

Source: Données fournies par la Subdivision de Corte de la Direction départementale de l'Equipement, 1989-1992.

(*) Moyenne d'août seulement.

II- APPROCHE DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA HAUTE ET MOYENNE VALLEE DE LA RESTONICA.

Cette approche se fera au travers de deux critères en interrelation forte : les lieux de baignade et les aires de stationnement des véhicules. Partout où cela était possible, nous avons descendu la rivière depuis le lac de Melu jusqu'à Corte cinq fois durant l'été : les 15, 26 et 30 juillet et les 11 et 12 août pour essayer d'avoir une image précise et globale de la situation.

Nous avons d'abord procédé au relevé des véhicules en stationnement et avons estimé la capacité d'accueil de chaque emplacement ainsi que la capacité théorique qui pourrait être obtenue après quelques aménagements sommaires. Nous avons aussi cherché de nouveaux emplacements, assez rares, en fait, étant donné les conditions du relief de ces deux parties de la vallée.

Nous avons aussi repéré les endroits particulièrement spectaculaires où il faudrait aménager des sites pour des arrêts photos.

Nous avons enfin listé les vasques où il fait bon se rafraîchir et/ou se baigner. A l'occasion, j'ai réalisé quelques entretiens non directifs dont il sera fait état.

Enfin, les 16 juillet et le 12 août, j'ai effectué un survol en hélicoptère des lieux qui m'ont permis de compléter mes informations, de vérifier un certain nombre de points et de constituer un dossier photographique. Le vol du 16 juillet a été effectué dans le cadre des travaux scientifiques conduits ou aidés par le Parc, grâce à l'amitié de Paul LENCK dont je salue ici la mémoire avec émotion

J'ai divisé le cours de la rivière en plusieurs secteurs :

- la haute et la basse vallée glaciaire pour la partie amont;
- la moyenne vallée qui se termine un peu au aval de Tuani ;
- et la basse vallée : cette dernière ne sera pas prise en compte dans ce chapitre, l'AGENC étant chargée d'effectuer des mesures dans le cadre d'une étude plus large que celle-ci.

II-1-La haute vallée glaciaire : du lac de Capitellu au pont de Tragone.

II-1-1- Du lac de Capitellu à celui de Melu.

Nous sommes en présence de deux lacs glaciaires. Celui de Capitellu est le plus élevé : 1930 mètres. C'est aussi le plus minéral, le plus profond; ses eaux sont très froides et les baigneurs rares. Le plus souvent, les visiteurs qui y arrivent se contentent de s'y rafraîchir, sans se baigner. Le 16 juillet, il y avait une trentaine de personnes en fin de matinée, le 12 août, plus du double. Ce lac est la fin de l'excursion pour la majorité des visiteurs qui y accèdent. A ma connaissance, on ne dispose pas d'informations précises sur sa fréquentation.

Le lac de Melu est à une altitude plus basse : 1711 mètres. Il est d'un abord beaucoup plus agréable que le précédent. Ses rives sont plus accessibles, surtout dans la partie nord et nord-ouest où existent quelques belles étendues plates, en herbes et bordées par une aulnaie assez dense. Les températures de l'eau, quoique encore bien fraîches, tentent davantage d'amateurs de baignades toniques. Les jours de grande fréquentation, ce sont plus d'un millier de personnes qui y séjournent. A. NERI, garde au Parc naturel régional, a assuré au départ du sentier y conduisant, un certain nombre de comptages qui nous sont très précieux et qui sont regroupés dans le tableau n° 9.

En 1989, les divers comptages réalisés nous avait permis de montrer que la moitié environ des personnes entrées dans la vallée dépassait Tuani, que le tiers atteignait les Gruttelle, que 28% avaient emprunté le sentier et qu'un quart seulement avait atteint le lac de Melu (G. RICHEZ, 1990).

Tableau n° 9 : Fréquentation du départ du sentier d'accès au lac de Melu.

jour de comptage	1989	1990	1991	1992
13 juillet	552	-	547	629
23 juillet	794	-	720*	721
10 août	1 129	-	1069**	-
21 août	844	-	884*	-
13 septembre	366	-	-	-

Source : A. NERI, Parc naturel régional.

* orage à 16 heures

** très violent orage à 14 heures.

Du lac de Melu jusqu'aux Grutelle, la Restonica, en été, n'est qu'un petit ruisseau mais aux eaux d'une exceptionnelle pureté. Le cours est en général quelque peu éloigné du sentier; les vasques sont petites et peu profondes; l'ensoleillement est important en raison de l'absence d'arbre. Peu de personnes s'y arrêtent en fin de compte : ce sont surtout des familles avec des enfants en bas âge ou des personnes fatiguées par la montée et ne souhaitant pas continuer, mais voulant profiter des possibilités de prendre du soleil en toute quiétude. On rappellera à ce propos que la majorité des visiteurs montent vers le lac aux heures les plus chaudes de la journée, ce qui n'est pas la meilleure heure pour effectuer des photographies de paysages.

II-1 2- Des maisonnettes des Grutelle au pont des Grutelle.

- la Restonica.

Les caractères de la Restonica évoqués ci-dessus ne changent pas de manière significative. Son cours reste assez éloigné de la route et souvent il est invisible. Il existe une quinzaine de vasques dont une assez ample; elles sont entourées de belles dalles rocheuses, parfaitement polies par le glacier et les eaux de fonte. Peu de personnes en connaissent l'existence, faute de les apercevoir. Lors de mes cinq passages, j'ai comptabilisé au total entre une dizaine et une quinzaine de personnes en moyenne, dont la plupart connaissait déjà les lieux, personnellement ou par des amis.

- le stationnement.

Le parking au dessus des maisonnettes dispose d'une capacité d'une centaine de véhicules dont le nombre est parfois dépassé et auquel il faut ajouter un certain nombre de motos. Il est prolongé par une aire de pose d'hélicoptère. Poussière, gros galets, nids de poules, pentes des talus et remblais instables et non végétalisés : il est en attente d'un achèvement....

Au droit des maisonnettes, le long de la route, stationnent, en infraction totale, encore près d'une centaine de véhicules. Ils rendent les croisements strictement impossibles compte tenu de l'étroitesse de la route et sont à l'origine de situations inextricables. La circulation piétonnière, quant à elle, devient du coup, dangereuse. A ce nombre, il faut encore ajouter une bonne centaine de véhicules stationnés un peu plus en aval. Ainsi, par exemple, le 11 août à 12 heures 30, jour et heure de plus grande fréquentation, j'ai compté 108 véhicules et 11 motos sur le parking, et 213 véhicules et 19 motos sur la route, soit un total de 321 véhicules, motos non comprises. Le lendemain, à la même heure, le total était quasiment le même (325 véhicules) : 90 seulement sur le parking (et 16 motos) en raison de la

présence de plusieurs camping cars et, surtout, de la place perdue par suite du mauvais stationnement de plusieurs véhicules; mais 235 le long de la route.

A mi-distance entre les maisonnettes, à partir du point côté 1312 m. indiqué sur la carte topographique au 25 000°, et jusqu'au pont des Gruttelle, sur près de 500 mètres, il serait possible d'aménager un stationnement le long de la route, sur le côté droit, en l'élargissant légèrement : une bonne centaine de voitures pourraient y stationner, cf. figure n°1. Cet espace remplacerait avantageusement le stationnement anarchique précédent qui corsette le hameau et l'étouffe. Il faut absolument supprimer cette situation pour revenir à une circulation normale, redonner un aspect agreste aux maisonnettes et retrouver la majesté de ce site. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

II-2- La basse vallée glaciaire.

Elle commence au pont des Gruttelle et s'achève au pont de Tragone, cf. les figures 2 et 3. Le débit de la rivière y est un peu plus abondant, mais l'eau reste toujours fraîche pour la baignade. Les premiers pins laricios font leur apparition permettant d'avoir de l'ombre sur les rives de la Restonica et de disposer d'espaces abrités des rayons solaires où il fait bon pique niquer.

Les possibilités de baignade y sont très réduites soit en raison de l'importance des apports morainiques qui encombrant la rivière et empêchent la formation de vasques de belle ampleur soit en raison de la difficulté d'accès. Les pentes deviennent plus fortes, la vallée se resserre et les eaux commencent à prendre, avec l'influence de la végétation, leur belle couleur émeraude. On peut distinguer différents secteurs :

II-2-1 l'aval immédiat du pont des Gruttelle, c'est-à-dire de la côte 1260 m. à la côte 1233.

Le relief est assez plat ici et la végétation est fournie. J'ai pu dénombrer 13 places de stationnement en aval immédiat du pont; et 32 un peu plus en aval, du côté gauche de la route et une vingtaine du côté droit. Soit un total d'une bonne soixantaine de places auxquelles on pourrait en ajouter une vingtaine d'autres après aménagements sommaires, cf. la figure n° 2. Cet espace est un beau lieu de repos; il est, en outre, à proximité d'une jolie source et, de ce fait, pourrait recevoir quelques aménagement rustiques favorisant le pique-nique. Il est souvent utilisé par les adultes pour jouer aux boules et, par les enfants, pour jouer au ballon. Il existe trois ou quatre vasques baignables et très utilisées, notamment par les

jeunes. C'est aussi un bel espace pour passer au calme une nuit en montagne : et les camping cars s'y installent, malgré l'interdiction.

Bouses de vaches et papiers de toutes sortes sont assez abondants dans ces lieux et témoignent de l'importance de leur occupation.

II-2-2- zone d'éboulis grossiers.

Il s'agit là d'une zone dangereuse en raison des risques d'éboulement de très gros blocs. L'un d'entre eux, d'un volume d'environ 3 mètres cube, est appuyé sur un arbre, ce qui indique un déplacement assez récent. Le cours de la rivière lui-même est encombré de gros blocs, aux arêtes vives, qui n'ont pas encore été adoucies par l'usure de l'eau. Il n'y a, heureusement, pas de possibilités de stationnement dans ces lieux.

II-2-3- espace autour de la source aménagée.

Les possibilités de stationnement sont, hélas, limitées : 7 au total; mais une quinzaine pourraient être réalisées légèrement en aval, à peu de frais, avec une bonne intégration dans le site. Cela permettrait de résoudre le problème du stationnement juste devant la fontaine et y faciliterait le croisement des véhicules. Une toute petite source existe au voisinage immédiat, en amont. Les alentours de la fontaine sont assez sales malgré la présence d'une poubelle; sans doute faudrait-il prévoir de la vider plus souvent (comme toutes les autres) et d'en mettre une supplémentaire.

II-2-4- jusqu'au pont de Tragone (943 m.).

La pente devient très forte et la route est étroite, surplombant parfois les bords de la rivière. On signalera ici l'existence, dangereuse pour les voitures, de trous d'évacuation des eaux pluviales sur le bord de la route; il sont, certes, signalés par de la peinture orange mais ils mériteraient, comme dans toute la vallée d'être protégés par des grilles.

- la zone morainique active.

La route est ici sous la menace permanente d'éboulements liés à des dépôts morainiques, naturellement particulièrement instables. Ici, leur instabilité est encore aggravée par la coupure de la route qui a modifié le profil d'équilibre. Les pentes sont sans végétation et elles portent les traces de glissements fréquents se produisant dans ce matériel rocheux sans cohésion. Trois ou quatre arbres, particulièrement menaçants en raison de leur position, devraient être coupés pour des raisons de sécurité. L'évolution de quelques très gros blocs morainiques devrait être surveillée attentivement surtout en fin d'hiver et en période pluvieuse.

Il existe deux emplacements pour se croiser confortablement et une place de parking dans un large virage.

Là encore, la baignade est possible dans trois ou quatre trous d'eau, pas facile à atteindre toutefois.

- de la coupure de l'avalanche jusqu'au ruisseau de Timozzu.

La route traverse ensuite un couloir d'avalanche en provenance des premiers contreforts du Monte d'Oru. Quelques dizaines de mètres sont donc en mauvais état et nécessitent un déblaiement annuel. La déclivité de la route est forte toujours. Le versant morainique moins épais semble stabilisé par la végétation.

A la côte 1080 part une piste forestière conduisant à une zone plate, en bordure de rivière. Il y a toujours quelques voitures qui y sont stationnées. Une vingtaine de places sont disponibles; le double pourrait être créé en déplaçant quelques gros blocs roulés pour applanir le sol. Les lieux sont particulièrement ombragés en raison de la présence d'une belle futaie de pins laricios; ils pourraient devenir un espace de pique-nique intéressant.

Les possibilités de baignade y sont quasiment inexistantes.

- du pont de Timozzu au pont de Tragone.

La rivière coule dans un lit très resserré et dans de courtes gorges entrecoupées de cascades. Les possibilités de stationnement sont ici aussi assez réduites : trois places en amont utilisées en partie par les bergers et en partie par les randonneurs voulant accéder au Monte Rotondo par le ruisseau de Timozzu et le lac de l'Oriente. Six places pourraient être créées entre les deux ponts et deux en aval, cf. la figure n° 3.

Il existe une trentaine de places de stationnement dépendant du restaurant "Relais du lac" ("Chez César").

II-3- La moyenne vallée : du pont de Tragone à Tuani.

La route passe sur la rive gauche de la Restonica qu'elle ne quittera plus jusqu'à Corte. Dans cette partie là, elle est très surplombante. Sauf exception, l'accès à la rivière est très difficile et le visiteur en est relativement éloigné tant visuellement que phoniquement.

II-3-1 Pont de Tragone (943 m.)-ponts de Frassetta (900 m.).

Au niveau des ponts de Frassetta, il existe une possibilité de stationnement pour une vingtaine de véhicules. Cet espace est très souvent occupé en totalité en raison du départ du sentier vers les bergeries fonctionnelles d'Alzu et, au delà, vers le Tavignanu et en raison d'une habitation et du départ du sentier reprenant

l'ancienne voie d'accès aux bergeries des Gruttelle par la rive gauche. La présence d'une citerne DFCI devrait interdire une grande partie du stationnement : mais cette interdiction n'est pas respectée et la signalisation presque invisible. La Direction départementale des services d'incendie et de secours a mis en place durant l'hiver 92-93, pour des raisons de sécurité, une aire de retournement de véhicules qui élimine un certain nombre de places (une dizaine?). Cette suppression risque de produire quelques difficultés de stationnement pour ces divers utilisateurs.

Les premiers châtaigniers apparaissent en bord de route et les paysages commencent à changer, signalant un autre écosystème et des caractéristiques climatiques différentes.

II-3-2- Ponts de Frassetta (900 m.) - amont du pont sur le ruisseau de Sorbellu (700 m.d'altitude).

La route domine de très haut la Restonica qui apparaît comme très lointaine, presque absente. Les murs de soutènement routier y sont impressionnants, heureusement invisibles pour les conducteurs! Il existe de très beaux points de vue à la fois sur la vallée, mais aussi et surtout, en direction d'une tour rocheuse spectaculaire, la Spenicazzia dominant de ses 1506 mètres le fond de la vallée.

Jusqu'au chemin malaisé permettant d'accéder au ruisseau de Bravinu, j'ai relevé 9 places de stationnement, cf. figure n°3, dont trois qui me paraissent être dangereuses notamment en raison du bombement du mur de soutènement, haut à cet endroit, d'une quinzaine de mètres.....!

Compte tenu de l'aspect éminemment spectaculaire des lieux (tour de Spenicazzia en particulier), je propose de créer une vingtaine de places de stationnement :

- une dizaine en enlevant les déblais d'une ancienne carrière (belle école d'escalade par ailleurs),
- et une dizaine un peu plus en aval en élargissant la route dans la courbe.

Comme il n'y a pas d'accès possible à la rivière, ces aires de stationnement conviendraient très bien aux arrêts photos et à l'observation des paysages; un panneau d'interprétation de la nature serait, par ailleurs, particulièrement bienvenu ici : c'est un domaine dans lequel il faudrait innover.

L'aire de stationnement suivante (P2 sur la figure n°3) pourrait être améliorée facilement : une souche à éliminer, quelques affleurements rocheux à raser et un pin à couper qui faciliterait en outre considérablement les croisements.

Il existe une piste forestière en mauvais état permettant d'accéder au ruisseau de Bravinu par un sentier et aussi à celui de Riviseccu, en remontant un moment le cours de la Restonica. Il y a là des possibilités de parking à étudier, notamment pour faciliter le stationnement des véhicules de randonneurs souhaitant accéder au Monte Rotondu par le ruisseau de Riviseccu. Cela permettrait aussi une utilisation plus aisée des quelques possibilités de baignade existantes en ces lieux. Une fois le chemin amélioré, on pourrait envisager une aire de stationnement d'une vingtaine de places sans aménagement particulier. Le franchissement du pont serait interdit aux véhicules non autorisés.

II-3-3- Ruisseau de Sorbellu - embranchement du camping de Tuani.

Sur ce kilomètre et demi de route, on peut relever près d'une trentaine (26) places de stationnement, dont 12 au niveau du ruisseau de Sorbellu en raison d'un élargissement de la route et d'un accès au nouveau captage d'eau pour la ville de Corte. En aval, on peut relever l'existence de toute une série de petites aires de stationnement de une à quatre places. Cinq nouvelles places pourraient être gagnées, permettant d'apprécier les montagnes dont les crêtes commencent à s'éloigner en raison de l'élargissement de la vallée.

Une petite source pourrait être joliment aménagée, juste en aval de P1, cf. la figure n°4.

A partir de l'embranchement vers le camping de Tuani commence véritablement la moyenne vallée, plus aérée, mais la circulation y demande encore une conduite attentive.

- La baignade.

Dans cette partie là de la Restonica, la baignade est presque impossible depuis la route en raison des très fortes pentes et de l'éloignement de la rivière. L'accès se fait à partir de trois endroits :

- par la mauvaise piste forestière permettant d'accéder au ruisseau de Riviseccu; vu son état actuel, seuls les véhicules équipés de quatre roues motrices peuvent envisager de l'emprunter sans trop de difficultés. Très souvent, deux ou trois voitures stationnent à son embranchement, dans des situations inconfortables.

Il y a dans ce secteur quelques trous d'eau intéressants;

- par le sentier conduisant au nouveau captage d'eau. Il existe quelques belles vasques, appréciées des Cortenais qui les pratiquent depuis longtemps. Il y a aussi des campeurs qui n'hésitent pas à remonter la rivière sur quelques centaines de mètres pour trouver une piscine naturelle qui leur convienne.

Le problème ici est la prise d'eau et l'interdiction de baignade qu'elle entraîne; le panneau ne se voit bien que de l'aval;

- par le chemin de terre conduisant au terrain de camping de Tuani.

Peu de beaux lieux pour nager un peu, mais de multiples trous pour se rafraîchir et des rochers pour s'y étaler et y prendre du soleil, quand les conditions météorologiques le permettent.

II-4- La basse vallée de la Restonica.

Elle commence en aval de Tuani. Elle est plus évasée. La Restonica abandonne son allure de torrent impétueux pour devenir une petite rivière, plus calme, plus large. Ses eaux se réchauffent, parfois trop dans les lieux les plus calmes, car la hausse des températures permet le développement d'algues vertes, point trop agréables pour la baignade.

C'est le domaine par excellence de la baignade; des Cortenais tout particulièrement, qui y trouvent des conditions excellentes : eau d'une grande limpidité (en général), beaux trous d'eau souvent larges et profonds constituant de véritables piscines naturelles, rochers polis, belles et larges dalles rocheuses permettant de s'y étendre au soleil, alternance de parties ombragées et de lieux ensoleillés, stationnement des véhicules à proximité et ne posant pas, en général, de difficultés particulières.

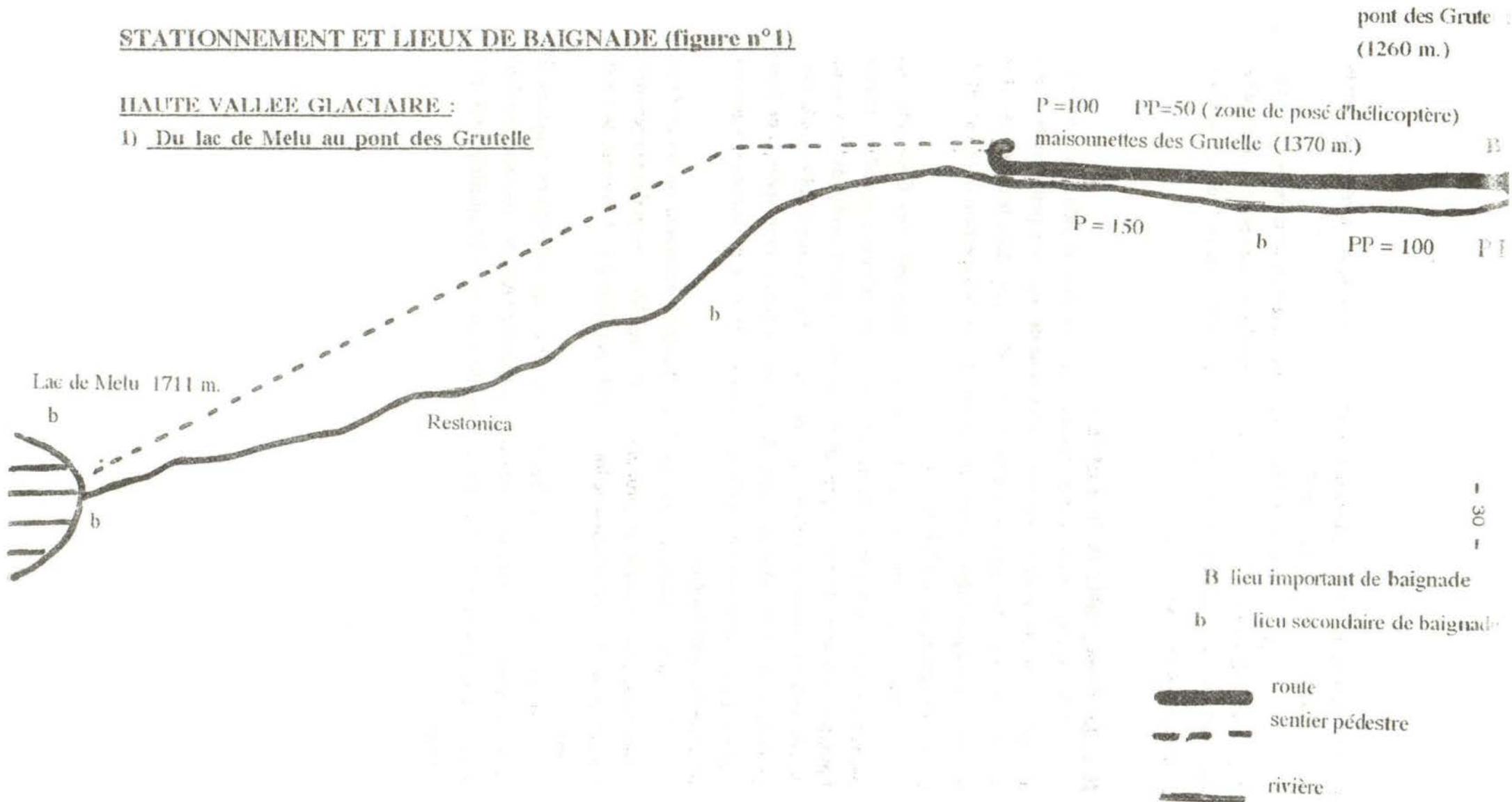
La basse vallée est aussi un lieu d'habitat permanent ou temporaire, d'hébergement touristique, de jardinage et d'élevage (deux bergeries abritent deux troupeaux de chèvres), et aussi de loisirs actifs puisqu'une école d'escalade y a été créée.

Il n'y a pas pour l'heure, à notre avis, de problèmes majeurs de stationnement dans cette partie de la vallée à laquelle l'AGENC consacre une étude (en cours d'achèvement) concernant sa capacité d'accueil et à laquelle je renvoie le lecteur.

STATIONNEMENT ET LIEUX DE BAINNADE (figure n°1)

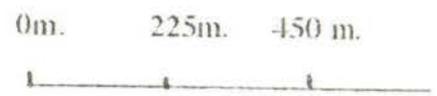
HAUTE VALLEE GLACIAIRE :

1) Du lac de Melu au pont des Grutelle



- B lieu important de baignade
- b lieu secondaire de baignade
- route
- sentier pédestre
- rivière
- P II Posé d'hélicoptère

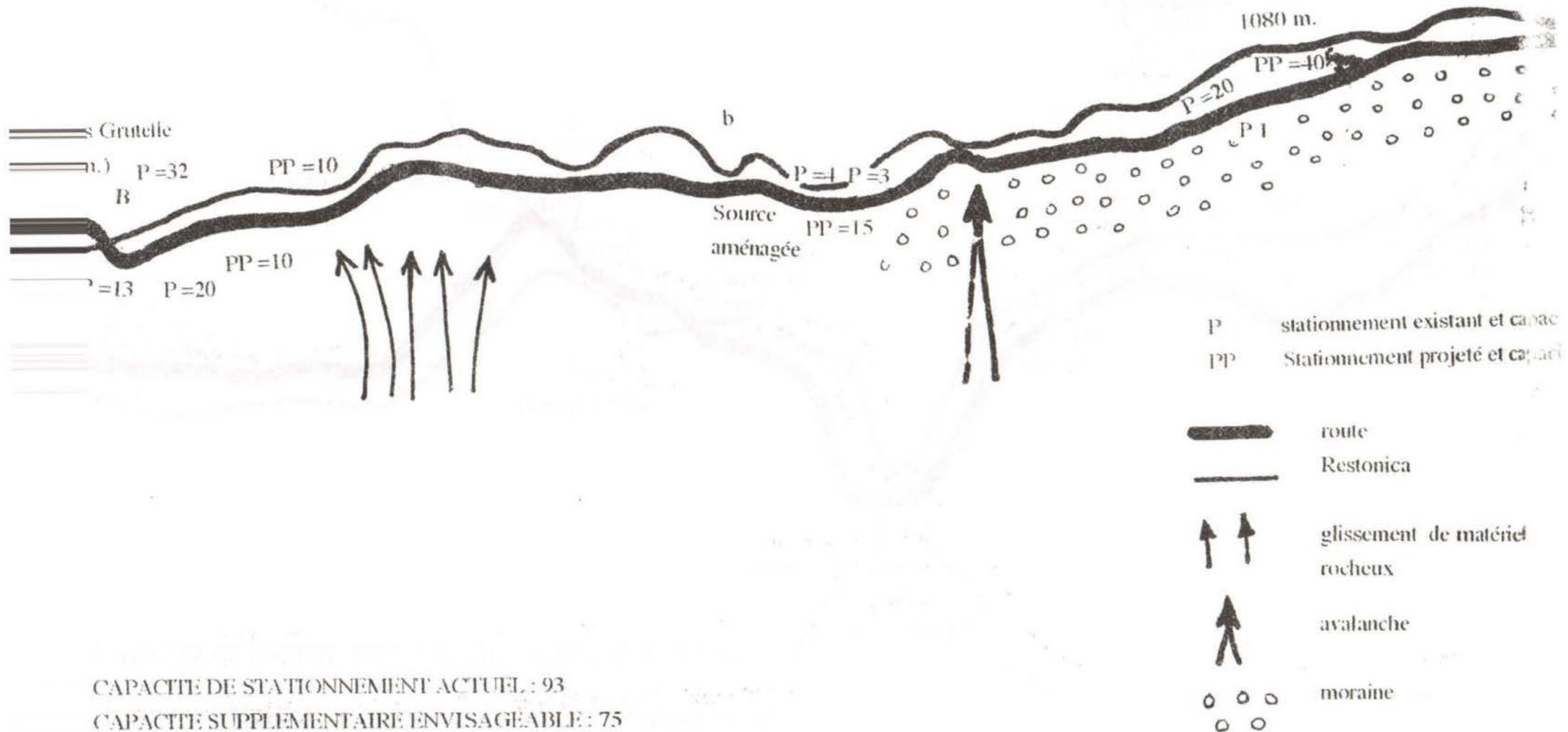
CAPACITE DE STATIONNEMENT ACTUEL : 250
CAPACITE ENVISAGEABLE : 250



STATIONNEMENT ET LIEUX DE BAINNADE (figure n°2)

HAUTE VALLEE GLACIAIRE :

2) du pont des Grutelle à la côte 1080 m.

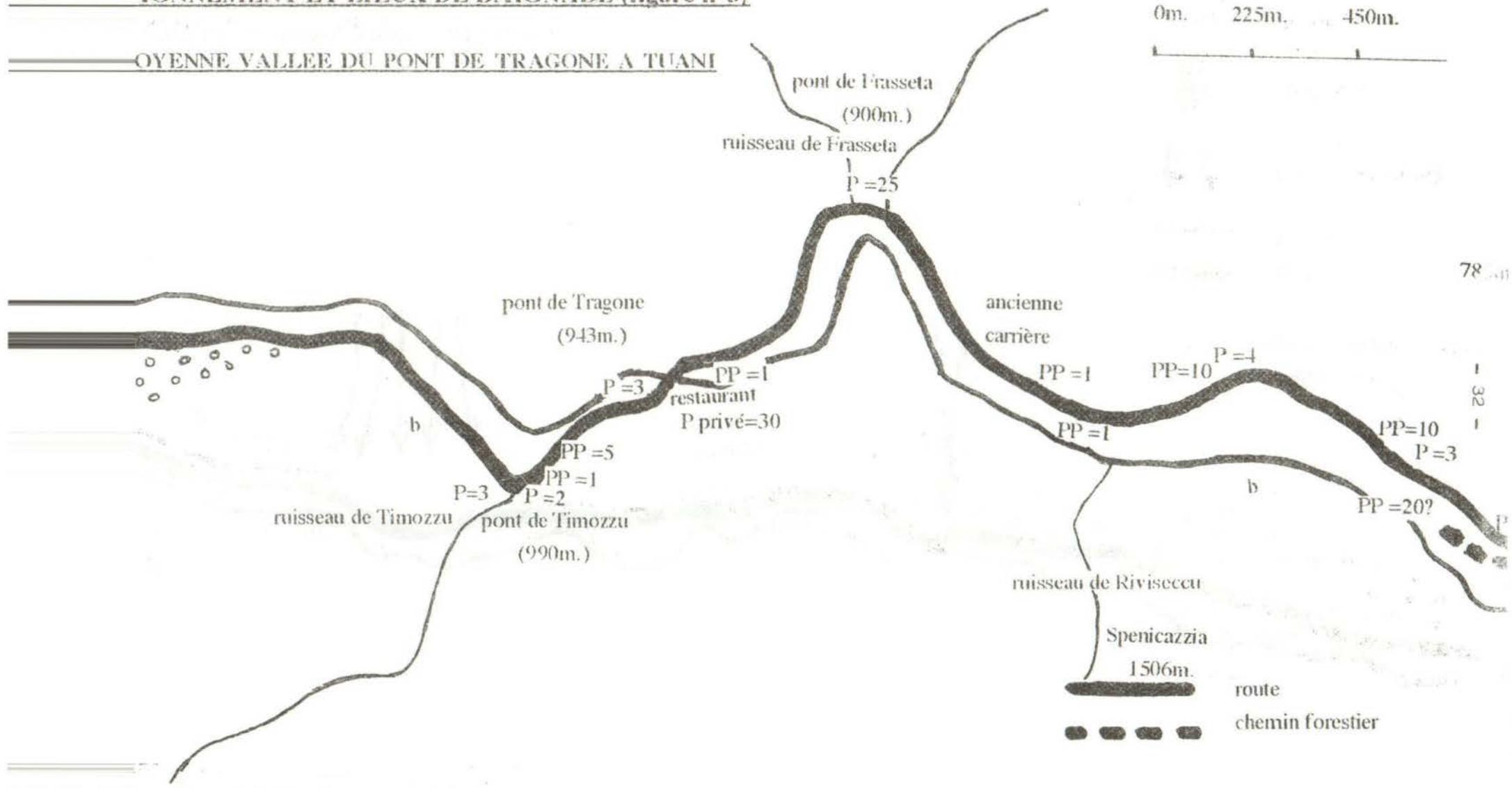
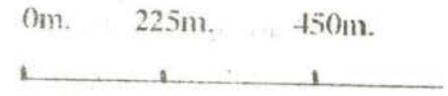


CAPACITE DE STATIONNEMENT ACTUEL : 93

CAPACITE SUPPLEMENTAIRE ENVISAGEABLE : 75

IONNEMENT ET LIEUX DE BAIGNADE (figure n°3)

COYENNE VALLEE DU PONT DE TRAGONE A TUANI



CITE DE STATIONNEMENT ACTUELLE : 42
 CITE SUPPLEMENTAIRE ENVISAGEABLE : 41
 CITE SUPPRIMEE : 10 ?

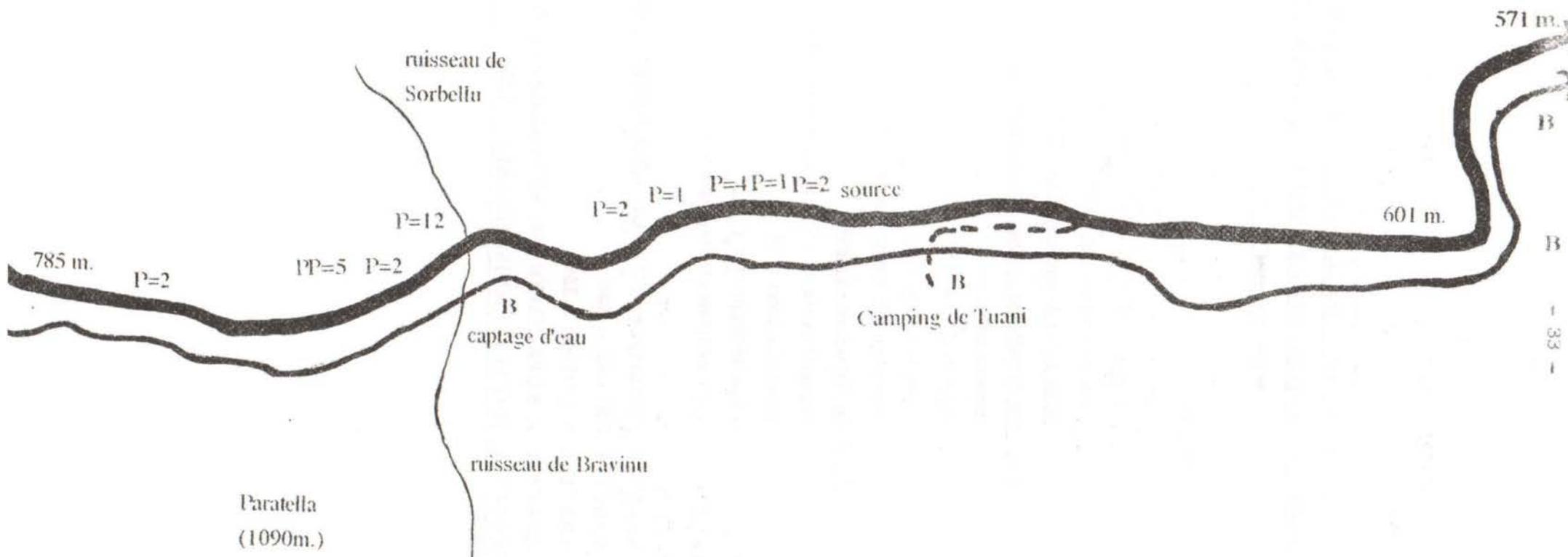
b lieu secondaire de baignade
 P stationnement existant et capacité
 PP Stationnement projeté et capacité

78
 32

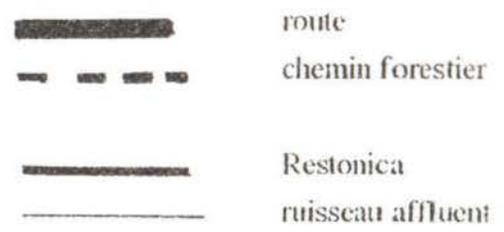
STATIONNEMENT ET LIEUX DE BAIGNADE (figure n°4)

LA MOYENNE VALLEE : du ruisseau de Sorbellu à Tuani.

0m. 22.5m. 450m.



B lieu important de baignade



CAPACITE DE STATIONNEMENT ACTUELLE : 26 + Tuani
 CAPACITE SUPPLEMENTAIRE ENVISAGEABLE : 5

**BILAN SYNTHETIQUE DES EMPLACEMENTS EXISTANTS
ET A CREER (ESTIMATION) DANS LA HAUTE ET MOYENNE VALLEE
DE LA RESTONICA.**

- Gruttelle :

- capacité existante : $100+100+100 = 300$
- capacité à créer : $50+100 = 150$
- capacité à supprimer = 150
- capacité totale envisageable = 300

- Pont des Gruttelle - pont de Tragone :

- capacité existante = 102
- capacité à créer = 81
- capacité à supprimer = 0
- capacité totale envisageable = 183

- Pont de Tragone - Tuani :

- capacité existante = 79 (non compris Tuani);
- capacité à créer = 28
- capacité supprimée = 10
- capacité totale envisageable = 97

CAPACITE PUBLIQUE TOTALE EXISTANTE : 431

CAPACITE PRIVEE : 140

CAPACITE A CREER : 259

CAPACITE A SUPPRIMER OU SUPPRIMEE: 110

CAPACITE TOTALE ENVISAGEABLE : 720

LAC DE MELU



N°1 Refuge: aulnaie et pelouse alpine; sentes et sentiers bien marqués; pique niqueurs et randonneurs.

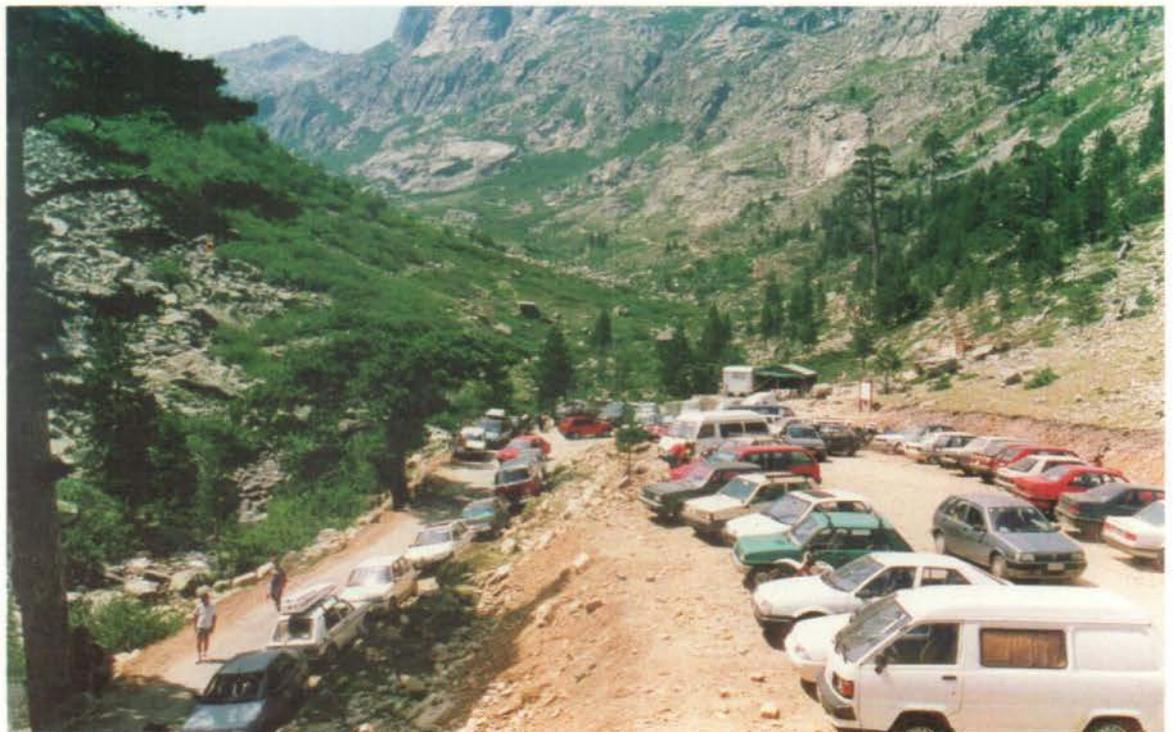


N°2. Déversoir et début du verrou glaciaire: lieu de forte concentration linéaire de touristes le long des rives et à l'arrivée (panorama); lieu de baignade (eau froide).
Clichés : G. RICHEZ , 16 juillet 1992.

LE STATIONNEMENT AUX GRUTELLE



N°3. Vue générale aérienne. On distingue : le parking; l'aire d'hélicoptage; le stationnement le long de la route; l'habitat rive droite et rive gauche; un enclos à bétail fonctionnel.



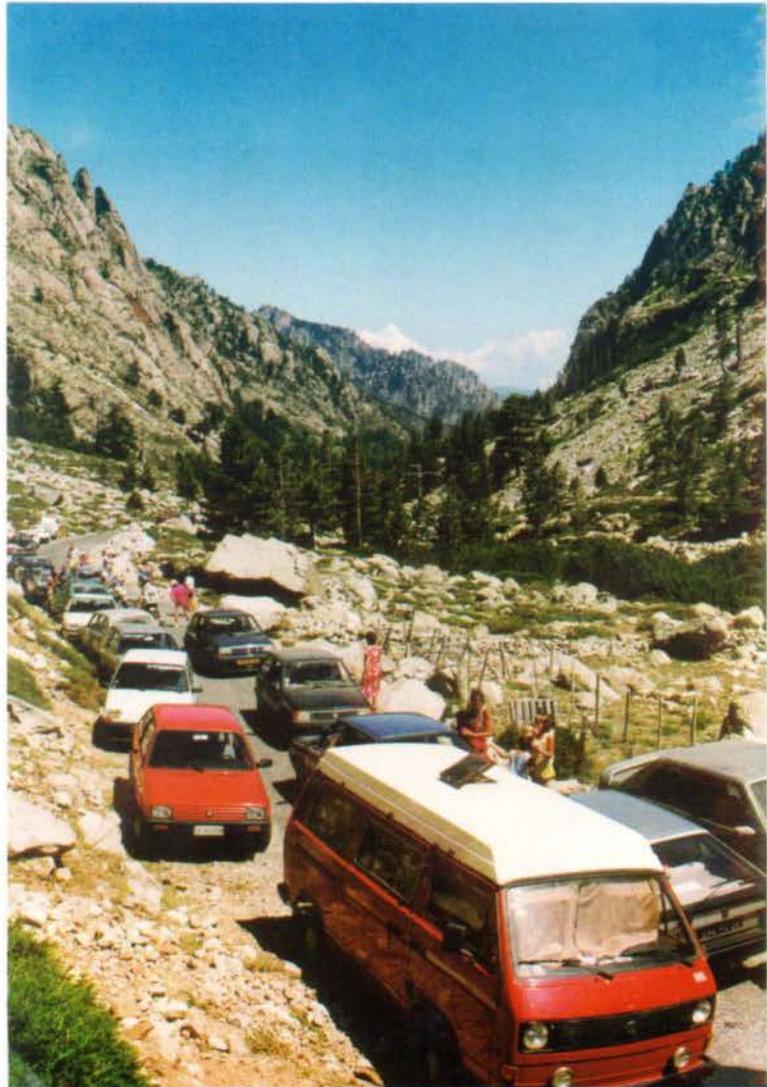
N°4. Parking (poussiéreux); stationnement linéaire sur le CD; déblais et remblais; caravane-buvette; dans le lointain, on devine le chemin vers le lac de Melu.
Clichés : G. RICHEZ, 30 juillet 1992.

PROBLEMES DE CIRCULATION



N° 5. Stationnement côté montagne (plus sûr);
camping car italien espérant encore trouver
une place de stationnement;
accotement instable;
cheminement piétonnier périlleux.

N°6. Stationnement linéaire;
circulation bloquée : patience!
Clichés : G. RICHEZ, 30 juillet 1992.



LA BAIGNADE DANS LA BASSE VALLEE



N° 7. "Piscines" naturelles; gros rochers dominant; plage sablonneuse; occupation dense; sentier et sentes; fort piétinement rive gauche; clarté exceptionnelle de l'eau.



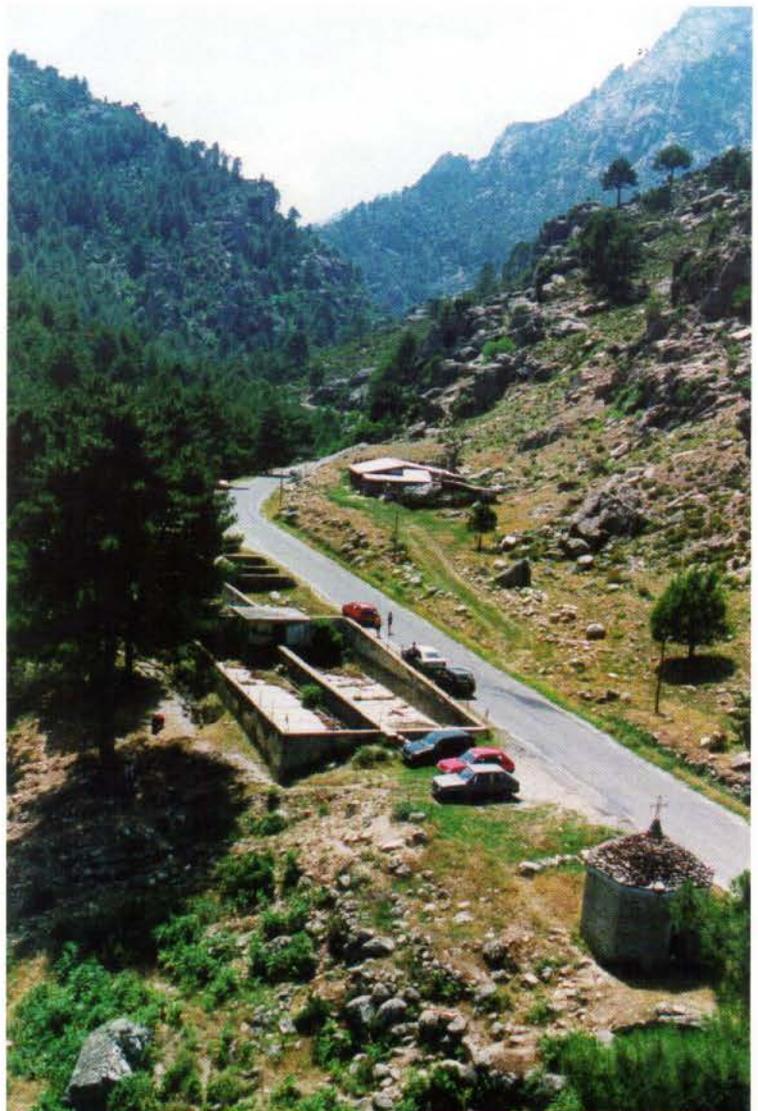
N° 8 Belle vasque émeraude; rochers-solarium; conduites d'eau; murs de soutènement routier; parapet discontinu; stationnement correct.

Clichés : G. RICHEZ, 16 juillet 1992.

ASPECTS DE L'OCCUPATION HUMAINE DANS LA BASSE VALLEE



N° 9 "Bed and breakfast" (B and B) local :
pelouse et jardin potager dans le lit mineur
de la rivière;
au centre : toit plat ou futur rez-de-chaussée?
architecture banale.



N°10 Entrée du "Grand site" :
vieille chapelle; anciens filtres à eau;
bergerie fonctionnelle; vallée assez dégagée;
large fond de vallée; circulation routière aisée;
zone de baignade très fréquentée.
Clichés : G. RICHEZ, 16 juillet 1992.

La capacité publique totale actuelle en places de stationnement de la moyenne et haute vallée de la Restonica est d'approximativement de 431 véhicules, dont 400 environ entre les Gruttelle et la source aménagée en aval du pont des Gruttelle. Ces données doivent être considérées, en l'état actuel des choses, comme un maximum. Il faudrait y ajouter les places "privées", difficiles à estimer : une dizaine aux Gruttelle, une trentaine au restaurant "Chez César" et une centaine au minimum au camping de Tuani, soit un total d'environ 140 places qui portent la capacité totale générale à 571 places.

La capacité publique après modification du stationnement aux Gruttelle et recherche de nouveaux emplacements pourrait être de 580 places y compris les emplacements uniquement destinés à des arrêts photos; dont 350 places entre les Gruttelle et la source aménagée en aval du pont des Gruttelle. On peut ajouter les 140 places privées dont le nombre ne doit pas évoluer, ce qui nous donne un total de 720 places.

Globalement, il s'agit donc d'un gain d'un tiers de places pour la moyenne et haute vallée par la recherche d'une meilleure diffusion des véhicules et par la diversification et l'aménagement de points d'accueil secondaires.

Par contre, nous considérons que la capacité publique de stationnement dans le haut de la vallée ne devrait pas dépasser les 350 véhicules (plus la dizaine de places privées) soit une perte de 18%. Les camping cars étant, par ailleurs, rigoureusement exclus de ces lieux.

En tout état de cause, **il faut bien reconnaître que la capacité d'accueil dépend aussi, en grande partie, des objectifs et des propres limites que l'on souhaite se donner.** De manière un peu provocatrice, on peut dire que, techniquement, il n'y a guère de difficultés à élargir cette route en une large chaussée à deux voies confortables, à transformer les Gruttelle en un gigantesque parking (type "Pointe du Raz" dans le passé) d'où partiraient d'amples chemins vers les lacs, avec accès pédestre, cyclable et muletier, voire en véhicules tout terrain et télésiège.... Mais tout cela à quel prix écologique, paysager, culturel et à quel coût économique ? Reste aussi à savoir si le public viendrait; et quelle serait la réaction des Cortenais et des Corses en général.

III- REFLEXIONS SUR LES DIFFERENTS MOYENS D'ACCES DANS LA VALLEE DE LA RESTONICA.

On peut relever huit moyens principaux existants ou théoriques de pénétration dans la vallée.

III-1- Accès pédestre.

C'est le plus naturel et, théoriquement, le plus adapté à la visite-découverte de sites naturels de grande valeur.

a) avantages :

- contacts maximum avec la nature;
- faible coût global et peu ou pas d'infrastructures à réaliser;
- pas ou très peu de pollution.

b) inconvénients :

- lenteur de l'accès en raison de l'importance du dénivelée et de la longueur : 14 km environ depuis l'entrée, moitié moins depuis Tuani;
- difficultés physiques; un bon entraînement est nécessaire;
- accès impossible pour certaines personnes : enfants en bas âge, personnes âgées (mais rares en été).

c) conclusion :

Réservé à un public sportif et assez bien équipé.

III-2- Accès avec l'aide d'animaux : ânes, mulets, chevaux.

a) avantages :

- un moyen traditionnel et pittoresque;
- un coût de fonctionnement relativement réduit.

b) inconvénients :

- lenteur;
- une certaine technicité est demandée, notamment en raison des conditions du relief (pentes fortes);
- nombre relativement important d'animaux nécessaires sur peu de jours d'utilisation;
- tout public impossible.

c) conclusion :

Réservé à un public de pratiquants. Quelques randonneurs à cheval vont parfois jusqu'aux bergeries d'Alzu.

III-3-Le vélo et surtout le vélo tout terrain (VTT).a) avantage :

- diversification des moyens de déplacement peu bruyant, déjà présent sur le site,
- permet un bon contact avec le milieu naturel.

b) inconvénient :

- relative technicité,
- coût du matériel dans le cas de location sur place ou problème de transport sur les voitures particulières,
- pentes fortes : grosses difficultés à la montée et descente dangereuse.

c) conclusion :

Pour un public de sportifs avertis et entraînés. Un certain nombre de cyclistes que nous avons vus font d'ailleurs une partie de la route -la plus raide- en poussant leur vélo.

III-4- Téléphérique, télésiège, train à crémaillère.

Il s'agit là d'une simple évocation, tant les moyens à prévoir pour leur installation et leur fonctionnement seraient démesurés par rapport à l'intérêt du site; tant aussi ces solutions seraient contraires à l'esprit d'aménagement "doux" qui doit prévaloir dans cette vallée.

a) avantage :

- un survol des lieux.

b) inconvénient :

- coût énorme,
- technicité du matériel et de la maintenance,
- venue d'un nombre de personnes sans doute beaucoup trop important pour le site,
- atteinte paysagère notable,
- un simple survol des lieux avec des expériences de contact avec la nature très réduites.

c) conclusion :

Une solution peu défendable.

III-5- Hélicoptère.

Un moyen vraiment exceptionnel de découverte (sans effort) des paysages mais particulièrement coûteux et bruyant : à interdire ici pour cette utilisation. Dans le rapport précédent, j'avais évoqué pour les condamner, les projets d'une société privée de proposer des baptêmes de l'air, voire des déposes, aux alentours des lacs. Après intervention du Parc naturel et de la Direction régionale à l'environnement, cette société a dû renoncer à des projets qui avaient toutefois commencé à recevoir un début de réalisation.

III-6- Petit train.a) avantage :

- une solution pittoresque,
- lenteur et contact intéressant avec le milieu naturel.

b) inconvénient :

- pentes trop fortes nécessitant d'importantes mesures de sécurité,
- capacité de transport assez faible compte tenu des pentes et des virages serrés,
- coût de fonctionnement sensible.

c) conclusion :

Un moyen de déplacement qui fonctionne bien en ville et en plaine qui est connu et apprécié mais qui est très peu adapté au milieu montagnard.

III-7- Minibus.a) avantage :

- réduit ou évite l'entrée, la circulation et le stationnement de véhicules automobiles dans tout ou partie de la vallée,
- réduit les risques d'encombrement et donc d'insécurité majeure en cas d'incendie,
- les visiteurs enquêtés en 1989 y étaient favorables.

b) inconvénient :

- ne peut satisfaire l'afflux brutal de visiteurs voulant pénétrer dans la vallée ou, surtout la quitter : nécessiterait alors au minimum un local-abri aux Gruttelle pour faciliter l'attente des clients et les protéger des intempéries,

- demande un certain nombre de précautions de la part des visiteurs en ce qui concerne leur équipement, notamment les vêtements chauds et de protection contre le vent et la pluie que l'on ne pense pas forcément à prendre en bas dans la vallée ou au milieu, vers Tuani, quand la chaleur règne,
- difficultés de croisement avec d'éventuels véhicules,
- difficultés dans le choix des véhicules autorisés à monter,
- résistance des murs de soutènement de la route, parfois haut de plusieurs mètres,
- où faire stationner les 400 à 500 véhicules des visiteurs du mois d'août qui seraient susceptibles d'utiliser le minibus?

c) conclusion :

Un moyen de transport intéressant utilisé ailleurs avec succès dont il faudrait étudier les modalités de fonctionnement et le rapport avantage/inconvénient avec précision.

III-8- Voitures individuelles.

a) avantage :

- symbole de la liberté et d'un certain confort : on monte tout son matériel, on s'arrête où l'on veut et quant on veut, ou quant on peut compte tenu des conditions particulières des lieux;
- respecte un certain nombre d'habitudes des résidents permanents ou secondaires de la région,
- évite le stationnement massif de voitures dans la basse vallée et, par conséquent, la concurrence spatiale avec les autres utilisateurs (véhicules des baigneurs) si l'accès à la haute vallée devait être interdit; ou dans le secteur de Tuani si l'interdiction devait y débiter.

b) inconvénient :

- pollutions diverses,
- stationnement inesthétique et problématique surtout aux Grutelle,
- difficultés de croisements;
- et danger important en cas de situation exceptionnelle (incendie, très forte pluie, éboulement, etc...),
- route étroite, en surplomb très accentué et non protégée par des glissières de sécurité,
- danger d'un élargissement inconsidéré de la route qui ferait perdre une partie du charme de la vallée et une grande partie de l'émotion liée d'une part au contact avec

le milieu "sauvage" rare de nos jours et, d'autre part, à une conduite automobile nécessitant une certaine attention.

c) conclusion :

Moyen le plus simple, le plus souple, caractéristique d'un type de civilisation à ne pas nier. Mais un moyen à maîtriser toutefois à l'aide de micro-aménagements et de contraintes diverses à imposer auxquelles, par ailleurs, l'automobiliste est habitué !

IV- LA QUESTION DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE : REFLEXIONS ET PROPOSITIONS.

Nous aurons recours à la même différenciation en secteurs, proposés dans le chapitre deux pour la vallée : la basse vallée depuis Corte jusqu'au rétrécissement de la route; la moyenne vallée jusqu'au camping de Tuani; et la haute vallée de l'accès au camping jusqu'aux Gruttelle.

IV-1- La basse vallée.

Mes études précédentes ont montré que la circulation automobile n'y posait aucun problème particulier étant donné la largeur de la route et les nombreuses possibilités de stationnement liées à la relative ampleur de la basse vallée. Une bonne partie des véhicules ne vont pas au delà puisque leurs occupants recherchent les lieux de baignade : ici, les vasques sont nombreuses et profondes, mieux ensoleillées et l'eau y est à une bonne température. La proximité de la ville de Corte entraîne un mouvement de va-et-vient assez notable, essentiellement de la part des jeunes.

On veillera à ne pas élargir la route traversant le très pittoresque quartier de Scarafaglie et à y améliorer le traitement des façades. Les autobus peuvent le traverser moyennant un peu de patience de la part de leurs chauffeurs en cas de trafic important : d'autant qu'on remarquera que ce type de véhicule est assez exceptionnel en pleine saison.

De toute façon, les autobus ne devraient pas dépasser le futur Centre d'information de la vallée (ex "News", ex "refuge") où une aire de stationnement et un espace de retournement pour les véhicules devraient être prévus à cet effet.

IV-2- La moyenne vallée.

La circulation y est déjà plus délicate en raison de l'étroitesse de certains tronçons de route. Le site commence à acquérir de la majesté et la vallée à prendre des allures somptueuses : ressèment des versants, pentes fortes, grandes dalles de granit, tours et formes telluriques étranges, végétation dense..... On entre dans un autre monde : celui de la montagne.

En dépit des crédits qui ont été votés par le Conseil Général de Haute Corse pour élargir la route dans cette partie de la vallée et jusqu'à quelques dizaines de

mètres au delà de Tuani (comme si l'on voulait donner l'impression que l'on va continuer.....), il ne me paraît pas souhaitable, dans l'immédiat, d'effectuer cette opération. Il faut absolument conserver le cachet si particulier de ce tronçon de route en lui épargnant un calibrage purement géométrique en désaccord complet avec les formes complexes de la nature dans laquelle cette route touristique et pittoresque doit s'insérer avec la plus grande discrétion possible. Seuls sont possibles quelques menus travaux très pointus (aires de croisement, amélioration de la visibilité), mais en veillant à éviter l'utilisation de gros matériels qui rend insensibles au "génie des lieux" ceux qui les utilisent. On doit travailler au coup par coup, au décamètre et non au cordeau hectométrique, en ayant à l'esprit qu'il s'agit de faciliter quelque peu la circulation de visiteurs qui sont venus pour admirer des paysages naturels, qui sont en vacance, donc peu pressés. Il faut que la présence de l'homme technicien passe inaperçue et que la route soit en réelle symbiose avec la Nature et les paysages!

L'aménagement d'un "Grand site" doit inventer de nouvelles formules de gestion des paysages d'où toute brutalité doit être bannie. Il s'agit d'un capital à ne pas dilapider, à gérer de façon durable.

L'aire de poser d'hélicoptère de Nocardia, au contact entre basse et moyenne vallée, est particulièrement révélatrice du peu d'attention portée à son intégration dans l'environnement : simple amas de terre et de pierres, déposées presque dans le droit fil du lit d'un ruiseau, certes presque toujours à sec (qu'advient-il de cette "DZ" en cas d'écoulement exceptionnel lié à un très violent orage en ces lieux?). Déjà des dépôts de vieux revêtements routiers ont été déversés à proximité; à quand les premiers rejets d'ordures? Les nuages de poussières soulevées par les pales de l'hélicoptère sont-ils sans danger? Les autres aires sont, hélas, du même style.....

La moyenne vallée se termine au niveau du camping de Tuani. Il me paraît nécessaire d'une part d'y aménager des aires de stationnement permettant d'interdire absolument la haute vallée aux camping-cars. Et cela pour deux raisons. La première est liée aux difficultés et aux dangers de croisements de ce type de véhicule dans la haute vallée, source de trop nombreux embouteillages, qui pourraient se révéler catastrophiques en cas de nécessité d'évacuation d'urgence de la vallée vers le haut ou vers le bas. La seconde relève de la propension de leurs occupants à y stationner toute la nuit : ce qui est interdit, mais pas toujours respecté, loin s'en faut.

Et d'autre part, il est souhaitable de prévoir un lieu de stationnement pour les camping-cars et autres véhicules dont les occupants souhaiteraient effectuer le reste du trajet -ou une partie- à pieds. Il pourrait se situer au bout du chemin d'accès au camping, rive gauche, avant le pont. Cet espace plat, assez vaste, pourrait aussi recevoir des véhicules de tourisme qui se verraient interdire l'accès à la haute vallée pour cause de saturation des lieux. Un gardien assermenté est, bien sûr, obligatoire pour faire respecter cette interdiction et assurer une certaine surveillance des lieux.

IV-3- La haute vallée.

Il s'agit de la zone la plus difficile à aménager car :

- c'est l'espace le plus spectaculaire, donnant accès à la haute montagne glaciaire;
- les conditions thermiques se sont rafraîchies voire refroidies avec la montée en altitude;
- les orages -parfois très violents- y sont relativement fréquents;
- la déclivité de la route y est très forte; de plus elle est soumise en certains endroits en hiver, aux dangers d'avalanches et, en période pluvieuse, elle peut connaître des éboulements ou des glissements des versants morainiques rendus encore plus instables par la saignée de la route;
- l'étroitesse de la vallée et les fortes pentes ne permettent guère un élargissement de la route, sauf à y effectuer de gros et coûteux travaux, inutiles ici et, de toute façon, non souhaitables.

IV-3-1- Comment réguler les flux de véhicules de la haute vallée?

La vallée de la Restonica est un cul-de-sac : sans régulation, et sans espace de retournement, les véhicules viennent s'entasser dans le fond du goulet où ils sont pris au piège faute de pouvoir effectuer dans de bonnes conditions un demi-tour! La situation y est souvent d'autant plus inextricable que le stationnement anarchique le long de la dernière centaine de mètres de la route, au droit des maisonnettes, constitue une difficulté supplémentaire pour la circulation. Mais il faut bien dire que ce stationnement est d'autant plus anarchique que n'existent pas les conditions qui permettraient d'assurer une fluidité de la circulation de retour. Le parking, au sol particulièrement cahotique, attend un hypothétique achèvement. Bref, l'esthétique des lieux n'en sort pas gagnante! Ni le confort du visiteur d'ailleurs; et encore moins son appréciation sur l'attention portée à son accueil par la qualité de l'aménagement .

a) interdiction totale d'accès aux véhicules à partir de Tuani.

Elle ne paraît pas très réaliste, au moins pour l'instant, malgré le gain esthétique et la valorisation qui en résulterait pour les Gruttelle. Certes, l'accès de la haute vallée en minibus est envisageable; il faudrait toutefois trouver de l'espace pour le stationnement de plus de 400 véhicules qui y pénètrent chaque jour en pleine saison. En fait, plutôt que de concentrer les véhicules en un même lieu ou/et d'interdire totalement, il paraît préférable de jouer la souplesse et la dispersion en utilisant diverses possibilités complémentaires. Cela suppose une certaine discipline des conducteurs et de leurs passagers et une surveillance très vigilante de la part du gestionnaire des lieux.

b) Circulation alternée.

L'accès à la haute vallée pourrait être interdit à partir de Tuani entre 15 heures et 18 heures à tous les véhicules automobiles, sauf ceux dûment autorisés. Les heures peuvent être modulées en fonction des conditions météorologiques et de la saison (durée de l'ensoleillement). L'interdiction ne concernerait que les mois de juillet et d'août. Ainsi, le flux de descente pourrait s'écouler plus facilement. Ainsi pourrait-on mettre en place en raison de leur moins grand nombre, une gestion du stationnement des véhicules aux Gruttelle, noeud majeur de difficultés car abcès de fixation lié à la fin de la route. Des panneaux d'information sur cette réglementation seraient à poser dès l'entrée de la vallée.

IV-3-2- Le stationnement des véhicules.

La gestion du stationnement est inséparable de la régulation des flux dans la mesure où nous sommes dans un cul-de-sac. Elle est, en outre, un des éléments majeurs de l'appréciation de la capacité d'accueil de la vallée.

- le parking des Gruttelle doit être terminé.
- Il doit devenir payant de manière à pouvoir, au minimum, rétribuer les services du personnel affecté à sa gestion.
- Un rond point doit être aménagé à son entrée de manière à ce que les voitures puissent faire demi-tour, en prenant notamment sur l'espace occupé actuellement par une caravane transformée en débit de boisson. Sans nier son utilité sociale (un emploi saisonnier, une patente pour la commune) et le plaisir de déguster une boisson fraîche au retour d'une randonnée ou d'une simple promenade, on ne peut que déplorer la médiocre insertion dans le site de cet équipement et ce, malgré les efforts effectués.

- l'aire de poser d'hélicoptère adjacente doit être supprimée en raison de la poussière soulevée, de la gêne occasionnée par le bruit, et surtout en raison du survol ou de la trop grande proximité de voitures et d'habitations : un avion de tourisme ne s'est-il pas écrasé le 12 août 1992 entre le lac de Melu et les Gruttelle? Cet équipement est, bien sûr, nécessaire pour la sécurité. Il pourrait être déplacé avec profit quelques centaines de mètres en aval, à proximité immédiate du pont (avant ou après). Un certain nombre de places de stationnement payant supplémentaires pourrait ainsi être gagnées et l'aire légèrement agrandie.

- le stationnement le long des anciennes bergeries des Gruttelle devra être rigoureusement interdit en dehors des emplacements prévus et aménagés par les résidents des Gruttelle; une voie de montée et une voie de descente seront nettement matérialisées sur le sol, ainsi qu'un cheminement piétonnier protégé des voitures (glissière ou rondins de bois);

- une nouvelle aire de stationnement -gratuite celle-là- sera aménagée en aval des Gruttelle, sur la partie droite de la route qui peut être élargie ici sans problème. Elle s'achèverait un peu en amont du pont. Sa capacité est d'une bonne centaine de places, cf. la figure n° 1, page 28.

- à quelques dizaines de mètres en aval du pont, se situe un espace relativement plat, bien boisé, à proximité de la rivière. Il y a là une bonne cinquantaine de places de stationnement pour véhicules et de bien beaux endroits de pique-nique. Il faut y aménager des lieux de stationnement de part et d'autre de la route (G. RICHEZ, 1990) en les matérialisant par des rondins : une vingtaine de places sont facilement réalisables. Cet espace, cf. la figure n°2, page 29, pourrait aussi jouer le rôle de réceptacle pour le trop plein éventuel du stationnement des Gruttelle. Poubelles indispensables et régulièrement vidées (tous les jours en saison, ce qui ne semble pas être le cas). Quelques centaines de mètres plus en aval, se situe une belle source bien mise en valeur. Il y a là quelques possibilités supplémentaires de stationnement : sept existent; une quinzaine pourraient être aisément aménagées.

- deux à trois personnes seraient nécessaires pour assurer la gestion du parking, la surveillance globale du site et la propreté des lieux, de 9 heures à 18 heures en juillet et août. Leur rôle serait aussi d'avertir les visiteurs, au niveau de Tuani, voire de l'entrée de la vallée, au moyen d'un autre gardien et/ou d'un panneau lumineux ou de feux clignotants, que la vallée est engorgée et qu'il leur est soit déconseillé d'aller plus avant si l'on choisit une solution "douce", soit tout simplement interdit, si l'on est plus strict dans le contrôle de la gestion des flux

automobiles. Un panneau de rappel au niveau du pont de Tragone (restaurant "chez César") serait utile aussi.

Tuani jouerait ainsi, après aménagement des lieux, un rôle notable dans le fonctionnement de la vallée :

- accès au camping;
- lieu de stationnement pour les véhicules ne pouvant accéder à la haute vallée, mais dont les passagers veulent se dégourdir les jambes et accéder à la rivière;
- aire de retournement des véhicules dont les occupants ne souhaitent ou ne peuvent pas continuer.

TABLEAU RECAPITULATIF DU STATIONNEMENT PUBLIC
GRUTTELE - PONT DES GRUTTELE.

- capacité d'accueil maximum actuelle = 412 places:

- Gruttelle :

- parking : 100 places;
- sur la route, dans le hameau : 100 places;
- en aval du hameau : 130 places;

- aval du pont des Gruttelle :

- en aval immédiat du pont : 75 places
- aux alentours de la source = 7 places.

- capacité modifiée = 350 places :

- Gruttelle :

- parking : 150 places;
- sur la route, dans le hameau : suppression;
- en aval du hameau jusqu'au pont : 100 places

- aval du pont des Gruttelle :

- en aval immédiat du pont : 80 places
- aux alentours de la source = 20 places

V- LA CIRCULATION PEDESTRE ET LES LACS.

La circulation pédestre concerne, pour l'essentiel, l'espace compris entre les Gruttelle et les lacs de Melu et de Capitelu. Le départ du sentier voit défiler plus d'un millier de personnes les jours de très grande fréquentation d'après les comptages très précis réalisés par A. NERI, garde au Parc naturel régional, cf. tableau n° 9, page 21. Quant au lac de Melu, il accueille environ chaque année de 45 à 55 000 personnes selon les gardiens du refuge du Parc. Le chemin porte, certes, les marques du passage des visiteurs mais sans excès. Sans doute, dans un proche avenir, sera-t-il nécessaire de prévoir quelques travaux d'entretien. Le franchissement des dalles constituant le verrou glaciaire nécessite une surveillance régulière et pourrait être amélioré (escalier de bois?).

Des quelques discussions informelles que j'ai eues avec des visiteurs, il n'y a pas, pour l'instant, d'éléments négatifs dus au niveau de fréquentation. Mais il faut dire qu'il s'agit en général d'un public "bon enfant", visitant en famille les lieux, pas toujours bien chaussé ni bien équipé, qui ne connaît pas très bien le milieu montagnard et qui n'est pas sensible à ce niveau notable de fréquentation : cela est plutôt, au contraire, pour le rassurer! Les randonneurs patentés, eux, se retrouvent, en général, au delà des lacs; ils sont plus sensibles à la forte fréquentation des lacs, tout particulièrement celui de Melu, objectif majeur de visite en raison de sa facilité d'accès. De nombreux Corses, des Cortenais souvent, sont irrités par ce qu'ils estiment être de la surfréquentation.

Le lac de Melu fait l'objet d'une surveillance attentive depuis quelques années grâce à la présence permanente en saison d'un gardien pour lequel un petit refuge a été construit. Les bords du lac sont ourlés de massifs d'aulnes nains entrecoupés d'une pelouse dont l'origine est sans doute anthropique. Les gestionnaires du Parc naturel suivent l'évolution de cet espace avec intérêt; une partie a d'ailleurs fait l'objet de mesure de protection par la pose d'un grillage de manière à interdire le passage des visiteurs. La végétation s'y étant suffisamment régénérée, il est envisagé de le déplacer.

La pelouse en avant du refuge porte les traces d'une certaine érosion, surtout en fin d'été et après une forte période sèche. Elle est marquée aussi par un certain nombre de sentes liées aux passages des visiteurs, nombreux à venir pique niquer ou se prélasser au soleil. Il serait intéressant de pouvoir disposer d'une

étude scientifique précise et d'un suivi régulier du milieu végétal des bords du lac. L'Université de Corse est tout proche.

Si une certaine érosion est à mettre au compte de la fréquentation par les visiteurs, une autre, tout aussi visible et au moins aussi importante, est liée à la présence de troupeaux de porcs, plus ou moins faméliques, trouvant une nourriture sur place, en labourant de leur groin la pelouse. Les dégâts, ici comme ailleurs (dans le Camputile tout proche notamment), sont considérables. Il ne semble pas toutefois que des études scientifiques aient été effectuées sur cette question d'importance pour la Corse toute entière. De plus, ces animaux, lorsqu'ils sont affamés, peuvent constituer un danger pour les visiteurs, ou du moins les importuner. Il serait hautement souhaitable que leurs propriétaires (originaires de plusieurs communes?) les tiennent éloignés de ces lieux et respectent l'arrêté municipal.

Enfin, il serait intéressant de disposer d'analyses des eaux du lac de Melu au milieu du mois d'août, notamment au niveau du déversoir en raison des baignades qui s'y produisent, même si elles sont limitées en quantité et en durée en raison des températures assez fraîches des eaux. Ces mesures seront de nature à rassurer ceux qui s'inquiètent d'une éventuelle pollution des eaux; elles permettraient aussi de constituer un corpus de connaissances sur ces milieux et d'en suivre l'évolution.

En ce qui concerne le lac de Capitellu, son accès plus difficile en raison du dénivelée notable supplémentaire à faire, le protège d'une trop grande fréquentation. Les agents du Parc veillent, par ailleurs, à faire respecter l'interdiction de camper sur ses rives et aux alentours et celle-ci commence à porter ses fruits.

Les espaces lacustres, comme la haute montagne adjacente, font donc l'objet d'une gestion attentive de la part du personnel du Parc naturel régional et cela est visible et se sait.

VI- REFLEXIONS SUR QUELQUES AMENAGEMENTS EN COURS, ENVISAGES OU POSSIBLES.

Les enquêtes menées avec régularité par mon équipe depuis maintenant quatre années, nous ont permis de parcourir la vallée à divers moments de la journée et à diverses périodes de l'année, et d'entrer en contact de façon informelle avec certains de ses visiteurs. Il nous a donc été possible d'observer les réalisations effectuées, leur fonctionnement et les changements en cours. Comme un certain nombre d'utilisateurs des lieux, nous avons été sensibles à la persistance de "points noirs" dans la vallée qui n'ont pas encore fait l'objet de traitement. L'objet de ce dernier chapitre est d'apporter au Comité d'orientation quelques éléments d'appréciation déjà évoqués dans mes précédents rapports et le point de vue d'un observateur attentif de la vallée.

V-1- Les aménagements réalisés.

Quitte à paraître un peu sévère, il nous a semblé, cette année comme l'an dernier, que peu de choses avaient été, en fin de compte, réalisées sur le terrain, ou du moins que rien de fondamental n'avait trouvé inscription dans la vallée, hormis le fait que la capacité d'accueil hôtelière ou para-hôtelière avait augmenté de façon sensible.

Certes, la quasi totalité des personnes rencontrées continuent d'apprécier les dépliants de qualité et les panneaux d'information posés par les soins de la Direction Régionale à l'Environnement. Sans doute est-ce pour cette raison qu'ils n'ont pas été détériorés.

Certes, le balisage des sentiers sous l'égide du Parc naturel régional et de l'Office National des Forêts a été effectué et n'a pas soulevé de commentaires particuliers, ce qui est bon signe.

Certes aussi, le pont sur la Restonica, en aval des Gruttelle, a été refait en bois et s'intègre bien au site. L'ancien tablier, en béton, emporté par une crue dans le lit de la rivière a été enlevé : il avait, de mon point de vue, une valeur pédagogique en rappelant tant pour ceux qui l'avaient conçu et réalisé que pour le public, la puissance des éléments naturels et les précautions à prendre. Par contre, immédiatement en amont et en aval du pont, des dépôts de terre et cailloux viennent ternir les lieux et effacer la bonne impression laissée par la reconstruction du pont

et l'enlèvement de l'ancien. La plate forme aval destiné au posé d'hélicoptère, disparaîtra très certainement à la prochaine très forte crue de la rivière : ce n'est sans doute pas l'objectif de ceux qui l'ont réalisé!

Par ailleurs, les aires de retournement, certes non encore totalement terminées, sont un peu agressives et il n'est pas certain qu'elles puissent remplir totalement leur fonction. Mais l'on verra à l'expérience.

V-2- Les aménagements souhaitables en première urgence.

Diverses opérations devraient être réalisées avec un maximum de célérité. Voici celles qui paraissent les plus importantes et les plus urgentes pour l'observateur extérieur ;

V-2-1- La circulation.

- Le très violent orage du 10 août 1991 et la crue qu'il a causé ainsi que la très forte crue de l'hiver 92-93 d'une part, les mises à feu fréquentes d'autre part, permettent de reposer le problème de la sécurité dans une vallée encaissée et sur une route de montagne étroite. Il serait souhaitable de prévoir quelques améliorations dans des secteurs bien précis et avec les précautions d'usage dans ce type de site et de milieu;

- élargissement de quelques virages pour améliorer la visibilité et de quelques secteurs pour favoriser les croisements;

- interdiction d'accès aux camping cars au delà de Tuani car ils sont responsables d'embouteillages qui pourraient être à l'origine de situations très graves si les véhicules ne pouvaient évacuer la vallée rapidement;

- suppression de quelques arbres et de quelques blocs morainiques en position instable au dessus de la route dans la partie amont; dans ce cas, mieux vaut prévenir.....

- à partir de Tuani, il serait courtois et sans doute dissuasif de signaler aux visiteurs, par un panneau, le type de route qui commence : étroite, sinueuse, bosselée et trouée, ravins impressionnants et souvent sans barrière de protection etc....

V-2-2- Le stationnement des véhicules en bout de route, aux Gruttelle.

Il est fréquent que le nombre de véhicules en stationnement y dépasse les trois cents; les places disponibles au dessus des maisonnettes des Gruttelle peuvent être estimées entre 100 et 130 selon le mode de stationnement choisi et celles le long de la route à une autre bonne centaine, et beaucoup plus lorsque la file se rapproche du pont sur la rivière, ce qui se produit quelquefois dans l'été. Comme il s'agit d'un cul-de-sac, il est facile d'imaginer la situation inextricable dans laquelle se trouve le visiteur moyen lorsqu'il y est piégé! Si quelques résidents des Gruttelle, à la retraite, peuvent trouver une distraction dans l'observation de ces embarras, il est évident qu'ils sont une offense pour le visiteur et une situation scandaleuse pour un site de cette qualité. Donc, soit il faut interdire -en totalité ou en partie- le stationnement aux Gruttelle et le déplacer plus bas, comme évoqué dans mon rapport de 1989; cette solution permettrait, en outre, de redonner une qualité perdue au site et aux anciennes bergeries. Soit il faut y créer un sens unique et giratoire afin de faciliter l'évacuation des véhicules et organiser le stationnement.

Enfin, il paraît tout à fait anormal de laisser subsister une aire de stationnement dont le substrat est constitué de galets de tailles diverses, qui est parsemé de nids de poule et où seuls les véhicules tous terrains peuvent évoluer avec quelque aisance. On peut difficilement faire pire !

V-2-3- L'entrée de la vallée.

Le premier contact est toujours très important, y compris dans le domaine des activités touristiques et récréatives. Aussi est-il particulièrement nécessaire de faire évoluer certaines situations, et notamment :

- Le bâtiment ou était installée une boîte de nuit (le News) :

Il s'agit là d'un élément particulièrement mal venu et très dégradé dont l'avenir devrait être réglé rapidement et dont la disparition servirait d'exemple; on attend avec impatience la réalisation en ces lieux d'un centre d'information de la vallée; y prévoir un logement permanent pour le gardien/gestionnaire des lieux serait une bonne précaution contre le vandalisme.

- Le quartier de Scarafaglie.

Premier goulet d'étranglement de la vallée, il est intéressant à plus d'un titre, notamment au plan historique, culturel et architectural. Il mériterait un meilleur sort, tout particulièrement en ce qui concerne le domaine bâti.

En raison de la vitesse excessive de certains habitués de la vallée, il serait souhaitable d'installer des ralentisseurs sur la route quelques dizaines de mètres avant le local du Parc naturel .

Par ailleurs, il était question de détourner la circulation en créant une nouvelle voie de pénétration passant plus au nord. Si ce projet a le mérite de résoudre le problème de la traversée des Scarafaglie, il a par contre, l'inconvénient de traverser des jardins et des espaces en culture extensive qui valorisent considérablement l'entrée de la vallée en lui donnant cette allure agreste, entretenue, humanisée qui contraste, d'une part avec l'intérieur de la vallée et, d'autre part, avec l'espace urbanisé cortenais. C'est une caractéristique que l'on perçoit bien depuis la citadelle, monument très visité (le premier par le nombre en Corse ?).

Au lieu de déstructurer un espace agricole en le coupant par une route, ce qui est devenu banal, il serait plus astucieux, au contraire, de renforcer son caractère agricole en stimulant ses productions, en facilitant son entretien. Le jardin potager, superbement entretenu, contigu au local du Parc naturel, de part et d'autre de la route, fait le bonheur de nombreux promeneurs comme j'ai pu le constater à maintes reprises. Il s'agirait, par conséquent, d'aider à ce que ces terrains non construits et jardinés à l'entrée de la vallée, le restent en tant qu'espaces agricoles périurbains, fonctionnels, et qu'ils soient perçus comme éléments valorisateurs de la ville de Corte. Car son économie sera de plus en plus tributaire de la qualité de son environnement, de ses paysages et de sa qualité de vie, à considérer globalement comme ressources de base des activités universitaires et touristiques.

- Chiaraghjolu.

Cette partie appartient encore à la basse vallée. Il existe toute une série d'éléments qui nuisent à sa qualité paysagère : ancien filtre à supprimer, nouveau filtre à mieux intégrer à l'environnement (un panneau ne pourrait-il pas indiquer au visiteur sa fonction et le type de traitement utilisé?), baraque en tôles rouillées, vieux panneaux de signalisation à supprimer etc. Il s'agit là, chaque fois, de petits travaux à faire, entrant dans le cadre d'une réhabilitation des lieux et de la recherche de la qualité maximum dans les espaces d'accueil. Il est évident que la beauté des sites et la pertinence de leurs aménagements seront un des critères discriminant dans la concurrence.

L'ancienne carrière de marbre pourrait être nettoyée, ce qui reste des machines récupéré et protégé : un simple panneau, donnant quelques explications permettrait de maintenir vivant le souvenir d'une ancienne activité.

Le Comité d'orientation a établi une liste des améliorations à faire. Il serait bien qu'elles se traduisent rapidement dans la réalité et qu'un bilan soit régulièrement effectué.

V-2-4- Le camping.

Il s'agit là d'une question simple et compliquée à la fois.

- Le camping "sauvage".

C'est une affaire d'information et de simple surveillance à la tombée de la nuit. Selon la presse locale, les patrouilles de gendarmerie n'ont pas révélé d'abus en la matière ce qui rejoint nos propres constatations. Si ce n'est que nous avons tout de même remarqué des campeurs et qu'ils sont, dans la majorité des cas, en camping cars. Ils jouissent ainsi d'une confortable rente de situation.

- Le camping organisé de Tuani.

C'est un autre bel exemple de rente de situation. Compte tenu de sa situation exceptionnelle, il serait souhaitable que son fonctionnement soit à l'abri de tout reproche.

V-2-5- Le hameau des Gruttelle.

Avec la circulation automobile, il constitue le problème majeur de la vallée : c'est sans doute pour cette raison que les choses n'avancent pas vite. Il est aussi la pierre angulaire du tourisme.

Améliorer l'intégration des maisonnettes au site, régler leur problème juridique et, par là même, celui de l'urbanisation latente des lieux, gérer le stationnement estival des véhicules : ce sont là trois facteurs qui commandent la mise en place de la gestion de la haute vallée.

CONCLUSIONS

Grâce aux appareils installés depuis 1989 par la Subdivision de Corte de l'Équipement sur le chemin départemental n° 643 et à la volonté des Services de l'État, nous disposons d'un tableau assez précis de la fréquentation touristique et récréative de la vallée de la Restonica. Les résultats des études effectuées en 1992 montrent la permanence et l'augmentation de la fréquentation touristique globale de la vallée et le maintien de la très forte pression de la mi-juillet à la mi-août, tout particulièrement dans la haute vallée.

Cette quatrième étude constitue une nouvelle pièce à verser au dossier de la connaissance du fonctionnement de cette belle vallée, connaissance nécessaire pour permettre d'en assurer la gestion en fonction de principes d'aménagement clairement définis qui ont été mis en place en juin 1991 au travers d'un Plan directeur d'aménagement dont on espère des effets rapides sur le terrain.

Un certain nombre d'actions y ont été entreprises et la réflexion continue de se faire sur les aménagements futurs. Le projet de centre d'information de la vallée prend forme. Toutefois un certain nombre de points négatifs évoqués dans les précédents rapports ou lors des réunions du Groupe de travail, puis du Comité d'orientation demeurent. Ils sont un appel à l'action.

La beauté des paysages de la vallée de la Restonica, son intérêt scientifique et les possibilités économiques qu'elle recèle imposent une gestion attentive et rigoureuse. Il faut que chacun en soit convaincu et prenne ses responsabilités.

Le "Grand site" de la Restonica doit être un modèle; il appartient aux pouvoirs publics et aux autorités communales d'y veiller, sous peine de dévaluer cette nouvelle formule de gestion des espaces de grande qualité et de retomber dans la médiocrité qui n'est plus tolérable ni pour les sites eux-mêmes, ni à fortiori pour le tourisme.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AMBROISE-RENDU Marc, 1990, "Les grands sites dévorés par le tourisme", Le Monde, 4 juillet, Paris.

Comptes rendus des réunions du Groupe de travail puis du Comité d'orientation "Restonica", 1989-1993.

RICHEZ Gérard, 1989, "Etude de la fréquentation touristique de la vallée de la Restonica (Haute Corse) durant l'été 1989 et réflexions sur des aménagements possibles", Rapport à la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement et au Parc naturel régional de la Corse, 108 pages. Ce rapport a été publié dans les Travaux Scientifiques du Parc naturel régional et des Réserves naturelles de Corse, n° 30, 1990, Ajaccio, pages 1-108.

RICHEZ Gérard, 1990, "Vallée de la Restonica. Aperçu de la fréquentation touristique durant l'été 1990", Rapport à la Direction Régionale à l'Architecture et à l'Environnement de la Corse, 28 pages. Travaux Scientifiques du Parc naturel et des Réserves naturelles de Corse, n° 35, 1991, Ajaccio, pages 1-28.

RICHEZ Gérard, 1991, "Vallée de la Restonica. Aperçu de la fréquentation touristique durant l'été 1991", Rapport à la Direction Régionale à l'Architecture et à l'Environnement de la Corse, 46 pages. Travaux Scientifiques du Parc naturel et des Réserves naturelles de Corse, n° 35, 1991, Ajaccio, pages 29-76.

RICHEZ Gérard et RICHEZ-BATTESTI Josy, 1991, "Les activités sportives de pleine nature dans l'espace rural corse", Revue Méditerranée n°1, p.21-38, Université de Provence, Aix-en-Provence.

ROBICHON Philippe et SANTUCCI Jean-Philippe, 1975, " La vallée de la Restonica : un site menacé par le tourisme. Réflexions préalables à l'action", Centre national d'étude et de recherche du paysage, Trappes, 27 pages.

Trav. sci. Parc nat. rég. Res. bat. Corse, Fr,44:57-64 (1993)

UN CAS DE REPRODUCTION DE L'ÉCHASSE BLANCHE

Himantopus himantopus en Corse

par

Bernard RECORBET *

Edité par le Parc Naturel Régional de Corse
BP. 417. 20184 Ajaccio Cedex

* DIREN, 19 cours Napoléon, 20000 AJACCIO.

L'Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) présente une distribution cosmopolite et différentes sous-espèces sont décrites ou élevées au rang d'espèce suivant les auteurs (DUBOIS et MAHEO, 1986). Seule la race *himantopus* niche dans l'ouest paléarctique.

Ce grand migrateur hiverne en zone néotropicale et africotropicale (CRAMP et SIMMONS, 1985).

En période de reproduction, l'espèce s'installe le plus souvent sur les marais d'eaux saumâtres (Sud Bretagne, Ouest Atlantique, pourtour méditerranéen) et traditionnellement ou lors d'invasions cycliques sur des sites humides dulcicoles continentaux (Brenne, Dombes, Brière...).

En 1983, la population française s'élevait à 1050 - 1410 couples mais en 1984, 300 à 340 couples seulement étaient recensés (DUBOIS et MAHEO, 1986). Les 2/3 de la population française était localisée dans le midi. En Espagne la population nicheuse est la plus importante d'Europe (= 20 000 couples) et en Italie, elle est aussi assez importante et en augmentation (810 - 1510 couples). L'espèce niche notamment en Sardaigne sur au moins 4 marais et lagunes cotières (GRIMMETT et JONES, 1990).

STATUT EN CORSE (cf. Histogramme)

L'espèce est de passage très régulier en Corse chaque année aussi bien sur le littoral oriental qu'occidental. Elle est aussi citée comme estivante régulière (THIBAUT, 1983). L'analyse du fichier ornithologique régional (Association des Amis du Parc) montre que le pic de passage se situe dans la deuxième décennie de mai et paraît soutenu de la deuxième décennie d'avril à la deuxième décennie de mai conformément à la phénologie de migration connue au plan national (GIRARD, 1992). Le passage post-nuptial paraît très faible au vu des données rassemblées.

Les dates extrêmes de présence se situent entre le 4 Mars 1988 et le 27 août 1991 (suivi de 1974 à 1992). Le principal site de stationnement semble être l'étang de Biguglia (plus de 80 % des citations) mais l'Echasse peut être rencontrée un peu partout sur le littoral en migration, par exemple dans le Golfe d'AJACCIO (BONACCORSI à paraître). Les effectifs maximums sont de 23 le 10 Avril 1982 à Tombolo Bianco/Biguglia.

Concernant la reproduction, un accouplement fut observé le 11 mai 1979 et des juvéniles furent notés en juillet 1977, 1978 et 1979 à Biguglia laissant supposer une reproduction possible (THIBAUT, 1983, BRUNSTEIN - ALBERTINI et VUILLEMIN-ORLANDI, 1979). Un couple cantonné attaque l'observateur à l'étang de Palo le 28 juin 1983 (P. ROTH, inédit).

Un couple cantonné puis 3 juvéniles volants au marais d'Alzone en 1980 figurent par contre comme les seuls indices de reproduction en Corse. Ce marais est situé à quelques centaines de mètres de l'embouchure de la GRAVONA/PRUNELLI à AJACCIO/PORTICCIO (BONACCORSI à paraître).

La reproduction en 1993

- **Le site** : Il s'agit du complexe de marais salants de PORTO-VECCHIO, la Cité du sel. Une très grande partie est encore en exploitation mais dans le secteur sud-ouest se trouvent des "vasières" en voie de comblement envahies progressivement par les salicornes et autres plantes halophiles. Cette petite zone (environ 2 ha) forme un milieu assez végétalisé, probablement riche en nourriture et propice à l'installation d'un nid et à l'élevage des poussins en bonne sécurité. Ce type de milieu est le plus utilisé en France par l'échasse (DUBOIS et MAHEO, 1986). Ce secteur des marais salants de PORTO-VECCHIO apparaît par ailleurs particulièrement riche au plan botanique (FRIDLENDER, com. pers.).

- **Les circonstances de la découverte et le constat de reproduction** :

Le couple d'Echasse a tout d'abord été repéré par A. FRIDLENDER, dans le cadre d'un inventaire botanique de la zone au mois de juin. Le comportement peu discret des deux oiseaux, les alarmes violentes ont éveillé les soupçons des ornithologues insulaires. Le 5 juillet 1993, nous avons donc effectué une visite du site pour constater la présence du couple et noter leur comportement d'alarme en vol et posé. Un examen approfondi d'une des vasières et un mouvement discret d'un poussin tapi dans une touffe de salicornes au

milieu de l'eau a permis de confirmer les soupçons de reproduction. Ce jour là 2 poussins furent trouvés et photographiés au milieu du bassin. Ceux-ci étaient encore en duvet, à environ la moitié de la taille des adultes (bec de 10 à 12 centimètres, pattes déjà très longues). La date d'envol estimée a été de 12 à 15 jours. D'après la littérature, l'émancipation survient 28 à 32 jours après l'éclosion. On peut donc supposer une naissance aux environs du 20 juin, ce qui semble relativement tardif. Après la mi-juillet, J.P. NOUGAREDE a été contrôler la présence de juvéniles volants sur le site (entre le 15/07 et le 20/07). Ce jour là, 4 jeunes volaient, accompagnés des parents signifiant ainsi le succès complet de la reproduction (habituellement pontes complètes de 4 oeufs allant jusqu'à 5 parfois). Par contre le 18/08 toutes les Echasses avaient quitté le site.

- Remarques et perspectives pour l'avenir

Le site de reproduction correspond tout à fait à l'habitat de l'espèce et il est vraisemblable que l'Echasse y ait déjà niché occasionnellement par le passé. Compte tenu du succès à l'envol constaté, on peut supposer que le risque de prédation (goélands, renards, rats) est faible ; il en est de même pour le dérangement humain (zone peu fréquentée) et les risques de piétinement par les bovins inexistant (absence de troupeau dans la zone). La pérennité de reproduction dépend donc essentiellement de l'avenir de cet espace modelé par l'homme puis semble-t-il délaissé (hypothèse à vérifier après avoir pris connaissance de la manière dont fonctionne les marais salants de la Cité du sel). Cet oiseau est en effet dépendant de ce type de milieu anthropisé puis abandonné mais encore sous la dépendance de la circulation d'eau salée (DUBOIS et MAHEO, 1986).

Il paraît donc envisageable à l'avenir de pérenniser, voire de développer cette micro-population après une étude détaillée du système hydraulique et une gestion appropriée en accord avec le propriétaire. Ceci contribuerait à accroître la biodiversité du site et à enrichir le patrimoine biologique naturel corse relativement pauvre en oiseaux palustres. Les expériences de travaux de génie écologique orientés vers cette espèce dans l'ouest et en Bretagne montrent que l'expérience a de fortes chances de succès.

Remerciements

Je remercie en premier lieu A. FRIDLENDER qui m'a signalé la présence des Echasses et leur comportement, et J.P. NOUGAREDE qui s'est dévoué en juillet pour aller vérifier l'envol des juvéniles.

Mes remerciement iront ensuite à toute l'équipe de l'Association des Amis du Parc; G. FAGGIO, J.P. CANTERA, G. BONACCORSI en particulier, ainsi qu'aux nombreux observateurs qui m'ont permis de constituer la phénologie de migration.

Enfin, je remercie J.C. THIBAUT, pour ses conseils et sa relecture du document.

B I B L I O G R A P H I E

- Association des Amis du Parc, section d'ornithologie (1974 à 1982 - Fichier par espèce - Echasse blanche - listing non paginé.

- BONACCORSI G. (à paraître - Avifaune de la basse vallée de la Gravona. Travaux scientifique du PNRC et réserves naturelles de Corse.

- BRUNSTEIN - ALBERTINI M. et VUILLEMIN - ORLANDINI R. (1979) - Synthèse des observations ornithologiques - Bull.Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse - 13 pp.

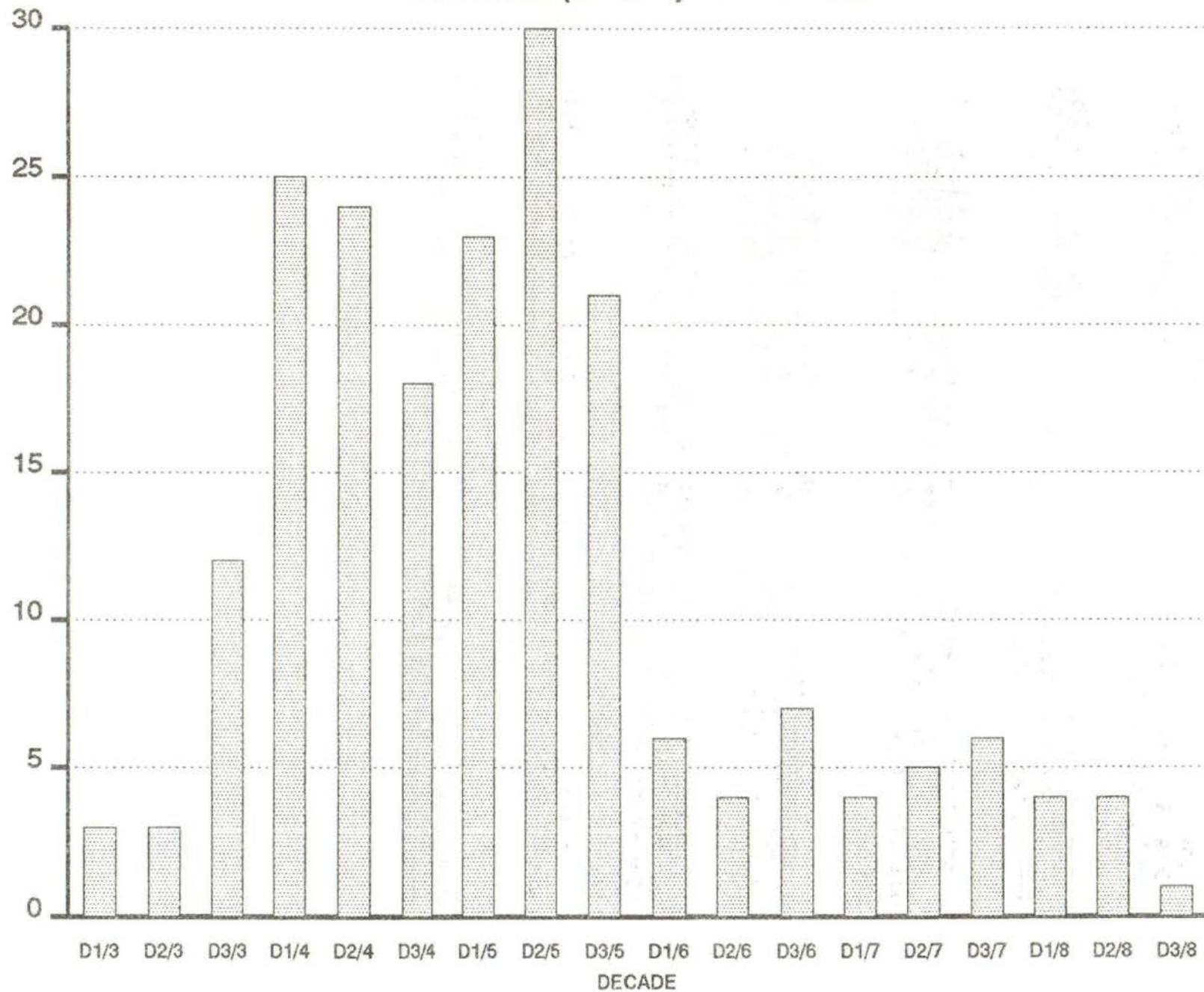
- CRAMP S et SIMMONS K.EL (1985) Handbook of the Birds of Europe the midle East and North Africa - Volume III - Waders to ducks - Oxford university Press - 913 p

- GIRARD (1992) - La migration de limicoles en France Métropolitaine à partir d'une synthèse bibliographique. Alauda 60 (1), p 13-33.

- GRIMMETT R.F.A. et JONES T.A. (1990) Important Bird Areas in Europe - ICPB technical publication n°9 - 888 p

- THIBAUT J.C. (1983) - Les oiseaux de la Corse - Histoire et répartition aux XIXème et XXème - PNRC/Gerfaut impression - 255 p.

**ECHASSE BLANCHE: N° DE DONNEES/DECADE
EN CORSE (N=200) 1974 à 1992**



**ESQUISSE DE L'AVIFAUNE NICHEUSE DE LA ZONE
HUMIDE DE CANNA GRADUGINE**

par

Jean-Pierre CANTERA *

Edité par le Parc Naturel Régional de Corse
BP. 417. 20184 Ajaccio Cedex

* Groupe ornithologique, Association des Amis du Parc, Pietra Marina,
20200 Ville di Pietra Bugno

I - CADRE PHYSIQUE ET REGIME HYDRAULIQUE

La zone humide de Canna-Gradugine (180 ha) est comprise entre l'Abatescu au sud et le Fium'orbu au nord sur les communes de Ghisonaccia et Prunelli di Fiumorbu.

L'étang de Gradugine (11 ha) dont la profondeur maximale est de 3,5 m est ceinturé par le marais de Canna que délimite l'ancienne "strada rumana" (cf. carte 1).

La communication hydraulique entre l'étang et le Fium'orbu est en partie comblée. Le plan d'eau est alimenté par les eaux de ruissellement transitant par les marais en provenance du Fium'orbu ainsi que par un petit bras de l'Abatescu (FRISONI 1978).

II - PROSPECTION ET ANALYSE DES DONNEES

Une évaluation de l'avifaune en période de nidification sur l'ensemble de la zone humide a été effectuée au cours des 24 et 25 mai 1993.

C'est à partir d'une piste au centre du marais joignant l'étang que l'essentiel des observations a pu être réalisé à partir de jumelles et télescope. Un itinéraire contournant le site a emprunté la route départementale jusqu'à Calzarellu, le lido et l'intérieur des terres (Macchia alta).

Cette étude s'est aussi appuyée sur la littérature qui concernait essentiellement l'avifaune hivernante, mais aussi sur les comptages hivernaux des oiseaux d'eau des zones humides de la côte orientale sous l'égide du B.I.R.O.E. (Bureau International de Recherche sur les Oiseaux d'Eau et les zones humides). Ces inventaires sont effectués par le Groupe Ornithologique de l'Association des Amis du Parc qui a mis également à notre disposition la base de données informatisées archivant des observations depuis plus de quinze années dans la région.

M. C. PIETRI, technicien à la fédération départementale des chasseurs de Haute-Corse, qui a fréquenté le site d'avril 1980 à novembre 1988 et mensuellement entre 1981 et 1985 nous a communiqué ses notes de terrain.

III- LES DIFFERENTS BIOTOPES UTILISES PAR L'AVIFAUNE

Le plan d'eau et les roselières

L'étang de superficie modeste présente une attractivité certaine pour les oiseaux grâce à sa configuration. Les roselières qui s'étagent sur son pourtour notamment au sud de la piste d'accès du marais sont denses et essentiellement constituées par des phragmites (*Phragmites australis*). Les herbiers sont constitués d'espèces dulçaquicoles (potamots, myriophylles). Ces diverses végétations offrent des conditions d'accueil et d'existence pour une avifaune spécialisée et adaptée à ce milieu (abri, nidification, alimentation).

Le marais

D'une superficie voisine de 100 ha cette zone s'étend à l'ouest et au nord de l'étang. Elle comprend des joncs, scirpes et prés submergés. Ces derniers en hiver jouent un rôle extrêmement favorable pour les diverses populations de limicoles (chevaliers, bécassines...), mais aussi pour les vanneaux (*Vanellus vanellus*) qui trouvent là des potentialités trophiques riches et variées.

En été, cet espace est totalement exondé ou presque, limitant ses capacités d'accueil aux canards colverts et à quelques passereaux.

Les boisements

Une forêt hygrophile constituée essentiellement de frênes, d'aulnes et tamaris s'étend au nord de la voie d'accès du marais jusqu'à Calzarellu et au sud jusqu'à l'Abatescu.

Les prairies

Au sud du marais et jusqu'à l'Abatescu, les prairies de "Macchia alta" occupent une superficie de plus de 30 ha. Ces espaces jouent un rôle prépondérant pour le stationnement et l'alimentation des canards de surface et des limicoles. Ils représentaient il y a une dizaine d'années des zones de gagnage privilégiées pour les pluviers dorés (*Pluvialis apricaria*).

IV- APERCU DES RICHESSES AVIFAUNISTIQUES - ESTIMATION NUMERIQUE DE LA POPULATION

l'avifaune aquatique de la zone humide de Canna-Gradugine est représentée par 19 espèces (pour lesquelles 2 d'entre-elles sont nicheuses possibles). 34 espèces sont hivernantes et 42 estivantes ou migratrices (cf. tableau n° 1 en annexe).

1- LISTE COMMENTÉE DES OISEAUX NICHEURS DU MILIEU AQUATIQUE.

- **Grèbe castagneux - *Tachybaptus ruficollis***

Nicheur abondant
Effectif estimé 10-15 couples

Espèce implantée en Corse sur la majorité des zones humides aux embouchures de rivières, sur les étangs et marais.

Elle est peu exigeante et se contente de petits espaces de roselières et joncs à proximité des eaux douces.

Gradugine est le domaine privilégié de ce grèbe puisque sa population est numériquement voisine de celle de l'étang de Biguglia (7-20 couples) mais dont la superficie est plus de cent fois supérieure à celui-ci (CANTERA 1992).

Les milieux fermés et riches en végétation comme Gradugine lui sont particulièrement favorables.

- **Blongios nain - *Ixobrychus minutus***

Estivant nicheur
Effectif : 1 couple

Petit héron dont la reproduction n'a été prouvée que récemment en Corse à l'embouchure du Prunelli (BONACCORSI à paraître).

La présence de l'espèce a été relevée sur Canna-Gradugine dans la 2^{ème} décade de juillet 1988 (J. CALAS comm. pers.). Ce n'est qu'à la même période, en juillet 1993, qu'un adulte accompagné d'un jeune ont été observés et photographiés (C. CHOTTIN comm. pers.).

Généralement le Blongios utilise une végétation diversifiée même s'il se contente d'un rideau de roseaux. Les massifs anciens lui sont préférentiels. Sa nidification pouvait être plus ancienne car ce site montre des potentialités certaines pour l'espèce.

- **Héron cendré - *Ardea cinerea***

Nicheur probable

Reproducteur irrégulier en Corse.

Le 16 juin 1980, 1 jeune fut observé sur le site (C. PIETRI comm. pers.).

Aucun oiseau n'a été noté durant le printemps 1993.

Si a priori les conditions à sa nidification paraissent favorables (zones de gagnage, arbres...), d'autres exigences plus complexes lui font vraisemblablement défaut.

• **Héron pourpré - *Ardea purpurea***

Estivant, nicheur possible
Effectif: 1 couple

Cette espèce niche sporadiquement en Corse et toujours en nombre restreint. Des oiseaux ont été notés les 16 juin 1980 et 3 juin 1986 (C. PIETRI; O. PATRIMONIO comm. pers.).

Un seul adulte a été observé en 1993 au gagnage en bordure de marais, en eaux basses, se posant ensuite à plusieurs reprises sur le même emplacement dans la roselière du sud de l'étang. Sa nidification n'a pas été prouvée.

Ce héron se nourrit en eau peu profonde et son installation requiert une phragmitaie dense, haute et inondée (GEROUDET 1978). Ces conditions sont à priori remplies sur Gradugine où l'espèce pourrait être représentée par un couple.

• **Canard colvert - *Anas platyrhynchos***

Nicheur régulier
Effectif estimé : 3-8 couples

Ce canard de surface dynamique et très adaptable met à profit des espaces submergés, même restreints d'eau douce ou saumâtre entourés de préférence de roselières.

Ses effectifs sont très réduits dans la plupart des zones humides de Corse. Fin juin 1980, une cinquantaine de jeunes étaient recensés (C. PIETRI comm. pers.) et une trentaine en 1984 (DUMAIN et al. 1984). A la même période en 1993, 20 halbrans occupaient l'est du plan d'eau

• **Fuligule nyroca - *Aythya nyroca***

Nicheur exceptionnel
Effectif : 1 couple

Espèce rare avec des populations isolées en Europe centrale et méridionale. Ce fuligule est en régression en Europe. En France l'espèce est irrégulière. Seules 4 preuves de nidification ont été obtenues jusqu'en 1964. Ensuite, entre 1968 et 1991, la présence d'un couple sur le continent est mentionnée 6 fois sans indice de reproduction (ROUX 1994).

En Corse, il est parfois noté jusqu'au printemps sur l'étang de Biguglia.

La zone humide de Canna-Gradugine n'a jamais été l'objet de recensements réguliers. Le seul cas de reproduction connu se rapporte à un couple accompagné de 3 jeunes de la taille d'un demi adulte qui furent observés minutieusement sur l'étang de Gradugine le 16 juin 1980 (C. PIETRI comm. pers.).

Quelques années plus tard, le 19 avril 1984, un couple était noté (DUMAIN in litt.). Le 24 mai 1993, un couple stationnait dans le fond de l'étang sans activité de reproduction à priori. Un mois plus tard, le site était à nouveau visité sans revoir les deux anatidés. Rien ne prouve d'ailleurs que ceux-ci ne s'y trouvaient pas. En effet, l'accès autour de l'étang n'est possible que sur une petite partie de la rive nord qui ne

permet pas d'embrasser du regard la queue du plan d'eau. Il n'est pas exclu aussi que la végétation cachait les oiseaux aux ornithologues.

En dehors de la saison de reproduction, l'espèce a été notée à 8 reprises au cours de la période comprise entre le 10 septembre et le 29 novembre 1981, à laquelle il faut ajouter un nombre minimal de 4 oiseaux tués à la chasse (C. PIETRI comm. pers.).

ROUX (1994), précise que le *Fuligule nyroca* se reproduit dans les marais d'eau douce eutrophes, peu profonds, riches en herbier et pourvus de roseaux et d'arbres... Ce type d'habitat, relativement fermé, ressemblant à celui du Grèbe castagneux.

- **Busard des roseaux - *Circus aeruginosus***

Sédentaire

Effectif : 1 couple

Ce rapace montre un régime alimentaire très varié (rongeurs, oiseaux, poissons).

Sa présence est inféodée à la plupart des grandes zones humides. THIBAUT (1983), estimait la population nicheuse de Corse à 6 couples.

Un couple de l'espèce avait été trouvé "probablement" nicheur le 8 juin 1977 dans le secteur de Palu-Gradugine (THIBAUT 1977). Nous trouvons pour ce même ensemble de zones humides en 1993 un effectif de 2 couples.

En effet, un couple évoluait régulièrement sur le site sans que son aire (qu'il place à terre dans les roseaux) ne soit découverte.

Il est difficile de parler d'une augmentation de population car la prospection réalisée en 1977 n'était pas exhaustive.

- **Faucon hobereau - *Falco subbuteo***

Estivant nicheur

Effectif estimé : 2-3 couples

Répandu vraisemblablement plus largement que l'on ne le pense dans la plupart des zones humides du littoral oriental.

THIBAUT (1977), indiquait 2 couples pour Palu et le marais de Canna. Nous avons trouvé pour cet ensemble de zones humides en 1993, 4 à 5 couples.

C. PIETRI (comm. pers.), estimait à 2 couples minimum la population reproductrice de Canna-Gradugine entre 1980 et 1988. Cet effectif était vraisemblablement très voisin en 1993 puisque nous l'avons évalué à 2 ou 3 couples.

L'espèce fréquentait principalement les boisements du sud de l'étang dominé par les aulnes.

- **Râle d'eau - *Rallus aquaticus***

Sédentaire

Effectif estimé : 3-5 couples

Assez commun en Corse, il affectionne généralement la végétation aquatique autour des plans d'eau de petite et grande taille, ainsi qu'aux embouchures de rivières. Les eaux douces peu profondes et limoneuses ont sa préférence.

Dans la zone humide de Canna-Gradugine sa présence (discrète en période de reproduction) a été vérifiée uniquement autour de l'étang.

- **Poule d'eau - *Gallinula chloropus***

Sédentaire commun

Effectif estimé : 8-15 couples

Rallidé qui fréquente la quasi totalité des zones humides de Corse souvent de superficie réduite comportant une végétation même limitée pour se dissimuler et cacher son nid. Il affectionne les eaux douces et peu profondes.

Sa présence était circonscrite semble t'il uniquement au plan d'eau.

- **Foulque macroule - *Fulica atra***

Sédentaire bien représenté

Effectif estimé : 15-20 couples

Rallidé commun dans les principales zones humides à condition toutefois que la surface d'eau libre soit conséquente.

Il est généralement peu exigeant quant au choix de la végétation palustre pour l'édification de son nid.

Sa répartition est étroitement liée à la présence des herbiers bien que son régime alimentaire soit assez éclectique.

DUMAIN et al. (1984), suivirent les 22 nichées présentes.

Le 24 mai 1993, les 4 nichées les plus précoces se déplaçaient sur l'étang dont la plus âgée était proche de 4 semaines. Cette observation corrobore les premières dates d'éclosion de début mai signalées par les auteurs précédents.

La population des foulques macroules semble assez stable depuis une dizaine d'années.

- **Petit Gravelot - *Charadrius dubius***

Estivant nicheur
Effectif estimé : 1-2 couples

Limicole de petite taille qui se reproduit isolément sur les plages côtières et aux embouchures des rivières de préférence.

La majorité des territoire connus en Corse est situé sur le littoral près d'une zone humide (THIBAUT & PATRIMONIO 1989).

En juin 1986, 1 couple était cantonné à l'embouchure de l'Abatescu et 1 autre à l'embouchure du Fium'orbu (O. PATRIMONIO comm. pers.).

Le 24 mai 1993, un individu stationnait à l'embouchure du Fium'orbu (Calzarellu).

- **Gravelot à collier interrompu - *Charadrius alexandrinus***

Estivant, nicheur probable
Effectif estimé : 1 couple

Limicole voisin du précédent par la taille mais dont l'écologie est quelque peu différente puisque limitée au milieu salin.

Bien qu'il n'ait pas été recensé en 1993, sa nidification était connue en juin 1986 sur la plage au sud de l'Abatescu (O. PATRIMONIO comm. pers.).

- **Martin-pêcheur d'Europe - *Alcedo atthis***

Sédentaire, nicheur possible

Espèce ichtyophage évoluant sur les cours d'eau et dans les zones humides qui aménage un terrier dans les berges pour se reproduire.

Le Martin-pêcheur niche régulièrement depuis une dizaine d'années en Corse (BRUNSTEIN et al. 1990). Par manque de prospection nous ignorons si d'autres sites de la région lui sont aussi favorables.

Sa présence avait déjà été vérifiée en mai 1988 à l'embouchure de l'Abatescu (CANTERA inédit).

• **Guêpier d'Europe - *Merops apiaster***

Estivant nicheur
Effectif recensé : 52 couples

Espèce élégante, bien représentée en Corse dont les effectifs sont estimés à 1500 couples (CANTERA 1990).

Le Guêpier fréquente essentiellement le littoral oriental et niche généralement en colonie dans les prairies, au fond d'une galerie qu'il creuse le plus souvent au niveau du sol.

Son habitat est en étroite relation avec l'eau : ruisseau, rivière, étang...

Dans la zone humide de Canna-Gradugine, la colonie de Macchia alta (prairie naturelle pâturée par des bovins) était connue depuis quelques années et avait été estimée alors à une quarantaine de couples. Une prospection très fine en 1993 a permis de recenser 52 terriers occupés par les oiseaux sur une superficie de l'ordre de 20 ha.

Nous savons que des échanges d'oiseaux s'opèrent d'une colonie à l'autre dans un même secteur. Sur la rive gauche du Fium'orbu entre la R.D. et l'hippodrome de Calzarellu, dans une prairie jouxtant la zone humide, une autre colonie a été estimée à 20-25 couples avec une augmentation très significative depuis l'inventaire de 1989. (à noter sur cet espace un dortoir d'une centaine d'individus vraisemblablement en migration, formé dans un boisement au nord ouest de l'hippodrome le 25 mai 1993).

Le Guêpier d'Europe autour de la zone humide de Canna-Gradugine dispose actuellement de populations pérennes.

• **Bouscarle de Cetti - *Cettia cetti***

Sédentaire commun
Effectif estimé : 11-22 couples

Fauvette des milieux humides liée à la strate buissonnante.
Sa distribution autour du plan d'eau était bien représentée (11-15 couples).
L'aulnaie marécageuse du sud de l'étang (non prospectée) devait vraisemblablement abriter quelques couples.

• **Cisticole des joncs - *Cisticola juncidis***

Sédentaire
Effectif estimé : 3-4 couples

Petite fauvette particulièrement détectable dont la prédilection aux espaces ouverts est très marquée.
Elle évite la roselière dense ainsi qu'un couvert végétal trop haut ou épais, affectionnant plutôt les lisières de grands champs en friche.
Sa présence autour de la zone humide paraissait assez marginale, bien que des espaces à priori favorables étaient disponibles autour de Macchia alta.

- **Rousserolle effarvate - *Acrocephalus scirpaceus***

Estivant nicheur

Effectif estimé : 16-25 couples

Fauvette paludicole commune dans la majorité des roselières de Corse. Elle peut se contenter de territoires de faible superficie sous condition que la densité et la hauteur de la roselière soient suffisantes.

Sur Gradugine, la rousserolle était relativement abondante dans la phragmitaie qui ceint l'étang; cette dernière répondant à l'essentiel des exigences de l'espèce (immersion, hauteur, recouvrement...).

- **Rousserolle turdoïde - *Acrocephalus arundinaceus***

Estivant nicheur

Effectif estimé : 3-5 couples

La plus grande des fauvettes paludicoles inféodée aux roselières importantes des zones humides avec des exigences plus grandes que la précédente.

L'espèce occupe préférentiellement les phragmitaies drues hautes, étendues et suffisamment immergées. Les densités d'oiseaux sont plus élevées dans les vieilles végétations car elles sont plus riches en invertébrés.

Trois territoires au moins étaient localisés autour du plan d'eau.

2- L'AVIFAUNE TERRESTRE

En périphérie immédiate de la zone humide d'autres espèces d'oiseaux évoluent dans les boisements et marges de terrains agricoles. Des ressources alimentaires riches et variées sont disponibles dans ces milieux.

Une liste non exhaustive des oiseaux (voir tableau 2 ci-dessous) a été dressée compte tenu de la brève période de prospection. Par rapport à l'inventaire réalisé dans la zone humide de Palu qui mettait en évidence 42 espèces (CANTERA à paraître), Canna-Gradugine se montrait moins qualitative avec 39 espèces. Cette légère différence s'explique d'une part, par le manque de diversité de milieux, d'autre part elle est due aussi à une superficie plus restreinte.

Parmi les espèces rencontrées et somme toute relativement banales, il est intéressant de remarquer que 3 d'entre-elles figurent à l'annexe I de la directive européenne N° L 223 du 30 août 1985 sur la conservation des oiseaux sauvages.

- Pipit rousseline (*Anthus campestris*)
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
- Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)

Ces espèces font l'objet de mesures spéciales concernant leur habitat, afin que leur survie et leur reproduction soient préservées.

Tableau 2 : Avifaune terrestre

Buse variable	Alouette sp.	Pie-grièche écorcheur*
Epervier d'Europe	Pipit rousseline*	Pie-grièche à t. rousse
Faucon crecerelle	Troglodyte mignon	Geai des chênes
Caille des blés	Rougegorge	Corneille mantelée
Oedicnème criard	Rosignol philomèle	Etourneau unicolore
Tourterelle turque	Traquet pâte	Moineau cisalpin
Tourterelle des bois	Merle noir	Moineau friquet
Coucou gris	Fauvette passerinette	Moineau soulcie
Chouette effraie	Fauvette mélanocéphale	Pinson des arbres
Hibou petit-duc	Fauvette à tête noire	Verdier d'Europe
Engoulevent d'Europe*	Gobemouche gris	Chardonneret élégant
Huppe fasciée	Mésange bleue	Linotte mélodieuse

* Espèce inscrite sur la liste de la directive européenne n° L 223 du 30 août 1985

V - L'AVENIR DE LA ZONE HUMIDE DE CANNA-GRADUGINE

Canna-Gradugine tient un rôle écologique important dans le complexe des zones humides de la plaine orientale au sud des grands étangs (Biguglia, Diana, Urbinu).

Les zones humides sont exploitées par les oiseaux, qui participent à travers de nombreux échanges à l'équilibre des réseaux trophiques.

Lors des escales migratoires, les oiseaux trouvent de grandes quantités de nourriture pour reconstituer leurs réserves, afin de continuer leur périple et assurer la survie des individus ainsi que la réussite des futures nichées.

La zone humide de Canna-Gradugine grâce à la diversité des biotopes palustres présente une valeur intrinsèque pour plusieurs espèces d'oiseaux reproductrices (Grèbe castagneux, Foulque macroule, Canard colvert, fauvettes paludicoles).

Une espèce exceptionnelle, le Fuligule nyroca (*Fuligula nyroca*) a niché il y a moins de quinze années sur le site, représentant de ce fait le 5^{ème} cas et le seul connu après 1964 pour la France. Le manque de pression de prospection dans le temps sur cette zone peut laisser suggérer une ou plusieurs autres reproductions de l'oiseau. Les données relevées en 1993 avec des dates tardives en période d'installation d'un couple, pourraient laisser augurer une nouvelle tentative de nidification de cette espèce.

En automne et jusque dans les années 1980, ce site était une zone importante de gagnage du rare Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*). en dehors de la Réserve nationale de chasse de Casabianda, avec des effectifs dépassant les 200 unités en février 1981 (C. PIETRI comm. pers.).

L'intense activité cynégétique régnant autour de Gradugine, étang de très modeste superficie, avec notamment l'intervention d'embarcations à moteur, milite malheureusement pour un appauvrissement de l'avifaune. Le décalage est trop important entre la zone de remise et l'exploitation de la chasse. Le moindre coup de feu a aussi pour conséquence de disperser les oiseaux vers une proche zone humide (Calzarellu au nord, Palu au sud).

Dans ce même contexte, l'entretien du chemin d'accès le long d'une partie du plan d'eau par le propriétaire M. MARTINETTI (cf. photo aérienne du 12 août 1993 en annexe), ne peut qu'inciter les chasseurs à s'aventurer plus loin dans la roselière qui sert d'indispensable refuge aux espèces aviennes.

Actuellement cette zone humide est classée Z.N.I.E.F.F. type 1 avec un Périmètre d'Acquisition Approuvé par le Conseil d'Administration du Conservatoire du Littoral.

Il serait intéressant dans l'avenir que le gestionnaire du site dans ses orientations, tout en conciliant les intérêts des différents usagers, permette la conservation du milieu, dont la composante avifaunistique de par sa qualité s'avérerait un gage de pérennité.

BIBLIOGRAPHIE

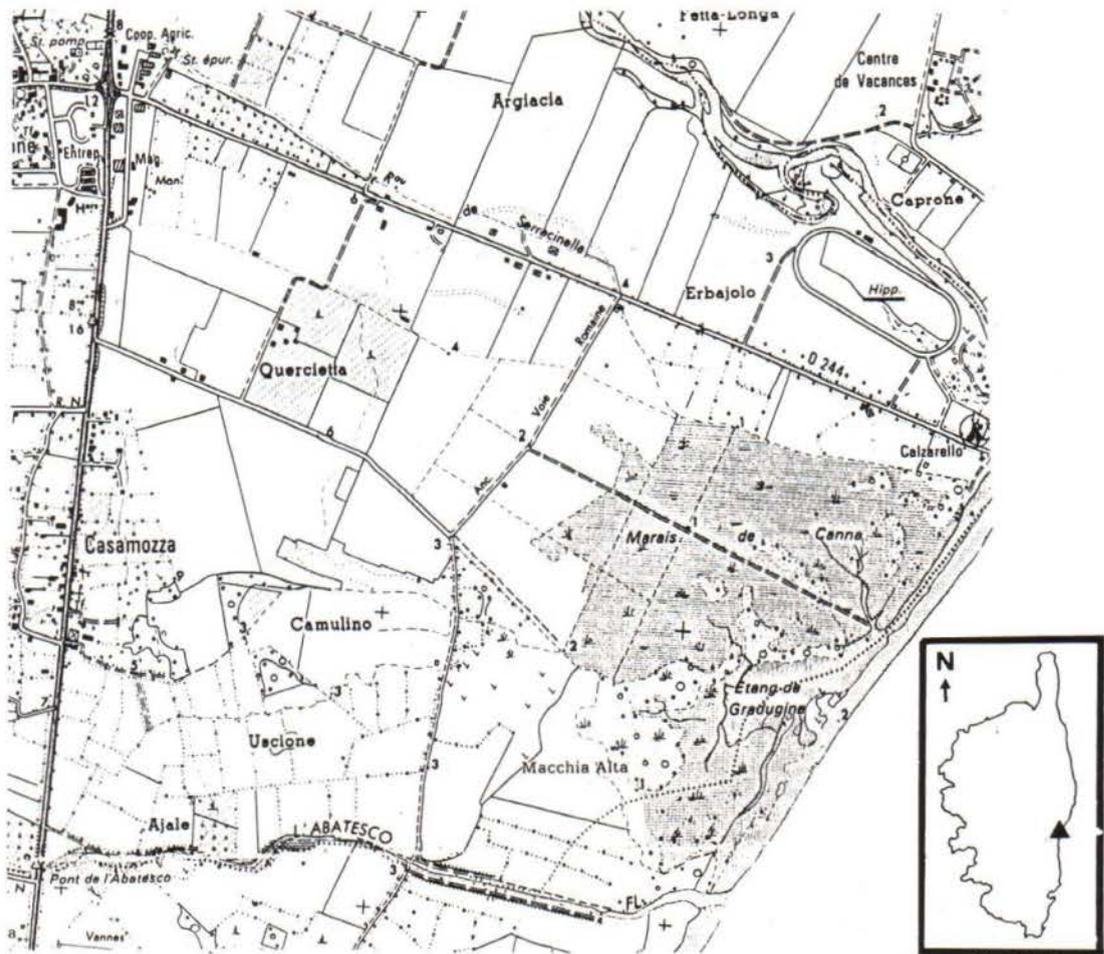
- BRUNSTEIN, D., CANTERA, J. P. & PATRIMONIO, O., 1990. Nouvelles acquisitions ornithologiques en Corse, *Avocetta* 14 : 69-72.
- CANTERA, J. P., 1990. Le Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*) en Corse : Modes de nidification et inventaire des colonies. *Tra. sci. Parc nat. rég. nat. Corse.* 29 : 1-24.
- CANTERA, J. P., 1992. L'accueil de l'avifaune sur l'étang de Biguglia. *A.G.E.N.C. (Bastia)*, 38 p.
- DUMAIN, B., ROUX, D., & DUBRAY, D., 1984. Etude de la reproduction du Canard colvert et de la Foulque macroule sur la plaine orientale de la Corse (Haute-Corse). *O.N.C.*, 45 p.
- FRISONI, G. F., 1978. Inventaire des zones humides du littoral oriental corse. *C.T.G.R.E.F.*, étude n° 7, 223 p.
- GEROUDET, P., 1978. Grands échassiers, gallinacés, râles d'Europe. *Delachaux & Niestlé*, Neuchâtel-Paris, 429 p.
- ROUX, F., 1994. *Fuligule nyroca*. In YEATMAN-BERTHELOT, D. *Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France - 1985-1989. Société Ornithologique de France*, Paris.
- THIBAUT, J. C., 1977. Le statut des rapaces en Corse. *Parc nat. rég. Corse.*, 46 p
- THIBAUT, J.C., 1983. Les oiseaux de la Corse. Histoire et répartition aux XIXème et XXème siècles. *Parc nat. rég. Corse.* Paris, 255 p.
- THIBAUT, J. C., & PATRIMONIO, O., 1989. Le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*) en Corse : bilan pour définir un plan de conservation. *Trav. sci. Parc nat. rég. rés. nat. Corse.*, 21 : 19-31.

Tableau 1 :

L'AVIFAUNE AQUATIQUE OBSERVEE
DANS LA ZONE HUMIDE DE CANNA-GRADUGINE

NICHEURS CERTAINS et PROBABLES	NICHEURS POSSIBLES	NON NICHEURS	
<i>HIVERNANTS</i>			
Grèbe castagneux	Martin-pêcheur *	Grèbe à cou noir	Harle huppé
Héron cendré		Grand Cormoran *	Harle bièvre
Canard colvert		Héron gardeboeufs	Grue cendrée *
Râle d'eau		Aigrette garzette *	Pluvier doré *
Poule d'eau		Cygne tuberculé	Vanneau huppé
Foulque macroule		Oie cendrée	Bécassine sourde
Busard des roseaux		Canard siffleur	Bécassine des marais
Bouscarle de Cetti		Sarcelle d'hiver	Bécasse des bois
Cisticole des joncs		Canard pilet	Mouette mélanocéph. *
		Canard souchet	Mouette rieuse
		Fuligule milouin	Goéland leucopnée
		Fuligule morillon	Lusciniole à moust. *
<i>ESTIVANTS et MIGRATEURS</i>			
Héron blongios *	Héron pourpré *	Héron bihoreau *	Chevalier stagnatile
Faucon hobereau		Héron crabier *	Combattant *
Fuligule nyroca *		Cigogne noire *	Chevalier aboyeur
Petit Gravelot		Cigogne blanche *	Chevalier culblanc
Gravelot à col. inter.		Ibis falcinelle *	Chevalier sylvain *
Guépier d'Europee		Sarcelle d'été	Chevalier guignette
Rousserolle effarvatte		Balbuzard pêcheur *	Mouette pygmée
Rousserolle turdoide		Echasse blanche *	Goéland railleur *
		Glaréole à collier *	Sterne pierregarin *
		Grand Gravelot	Sterne naine *
		Bécasseau minute	Guifette moustac *
		Bécasseau de Temm.	Guifette noire *
		Bécasseau variable	Guifette leucoptère
		Bécassine double	Guifette moustac *
		Barge à queue noire	Guifette noire *
		Chevalier arlequin	Guifette leucoptère
		Chevalier gambette	

* Espèce inscrite sur la liste de la directive européenne n° L 223 du 30 août 1985.



Carte 1 : localisation de la zone humide de Canna-Gradugine



Photo aérienne du 12 août 1993 : aménagement d'un chemin sur une partie de la rive de l'étang de Gradugine



TRAVAUX SCIENTIFIQUES DU PARC NATUREL REGIONAL
ET DES RESERVES NATURELLES DE CORSE

Cette publication se veut être le reflet des études scientifiques entreprises tant dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Corse que dans celui des Réserves Naturelles.

La fréquence de parution est de 5 à 6 numéros par an, suivant la richesse des études.

Ces études sont financées :

- grâce au concours de l'Etat et de l'Office de l'Environnement de la Corse en ce qui concerne les études menées dans la Réserve Naturelle de Scandola et dans le P.N.R.C.
- grâce au concours de l'Etat, de l'Office de l'Environnement de la Corse et du Département de la Corse du Sud pour les études menées dans les Réserves Naturelles des îles Cerbicale et des îles Lavezzi.

Abonnement et achat au numéro

- Abonnement:

* France	100 F. (port compris)
* Etranger	140 F. (port compris)

- Prix au numéro :

* France	20 F. + 7,40 F. port
* Etranger	20 F. + 9,00 F. port

La demande est à adresser à :

Parc Naturel Régional de Corse
B.P. 417
20184 AJACCIO CEDEX

accompagnée du règlement :

- * par chèque bancaire à l'ordre de Madame le Payeur Régional
- * par chèque postal au nom du régisseur du Syndicat Mixte du Parc.
- * par virement au CCP N° 1700-17 N

La liste des anciens numéros disponibles ainsi que leur sommaire peut-être envoyée sur simple demande.

